



# COMPTE ADMINISTRATIF 2024 PRESENTATION

## VUE D'ENSEMBLE : ETATS A et C1

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2024 (mandats et titres)	Section de fonctionnement	12 710 729,23 €	12 843 333,90 €
	Solde de l'exercice : +132 604,67 €		
	Section d'investissement	7 321 104,43 €	7 351 964,14 €
	Solde de l'exercice : +30 859,71 €		
	<b>SOLDE GLOBAL DE L'EXERCICE : +163 464,38 €</b>		

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE 2023	Section de fonctionnement		1 813 769,31€
	Solde de clôture : + 1 946 373,98 € Excédent qui sera reporté sur le budget 2025 (article R002)		
	Section d'investissement		3 795 728, 78€
	Solde de clôture : + 3 826 588,49 € Excédent qui sera reporté sur le budget 2025 (article R001)		
	<b>RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE : + 5 772 962,47 €</b> C'est le fonds de roulement de la commune		

		DEPENSES	RECETTES
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2025	Section de fonctionnement	0 €	0 €
	Section d'investissement	290 360,14 €	4 399 130,29 €
<b>Solde des restes à réaliser (RAR) : + 4 108 770,15€</b> <b>La somme du résultat de clôture d'investissement et du solde des RAR est positive (+ 7 935 358,64 €) ; il n'y a donc pas besoin qu'une partie du résultat de fonctionnement soit affectée à l'investissement.</b>			

En fonctionnement, l'exercice est excédentaire de 132 604,67 €. L'an dernier, il était déficitaire de 563 668,78€ (2022 : - 894 688,27 € ; 2021 : + 93 731, 94 € ; 2020 : + 306 616,28€); pour mémoire, l'exercice était déficitaire en 2019 ( -155 780, 08 €) et en 2018 (-305 359, 56 €). Le résultat de fonctionnement est meilleur que l'an dernier, quand bien même il reste marqué par la conjoncture économique et les décisions gouvernementales sur les charges de personnel, qui restent le principal poste de dépenses de la commune, poste qui absorbe notamment l'effet en année pleine de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Néanmoins, il est à noter que l'évolution de ces charges a été contenue à +1,5%, quand l'évolution générale estimée des communes est de + 4,9%. L'objectif de contenir les dépenses et d'améliorer le résultat a été atteint et est à poursuivre, tout en maintenant le niveau qualité de service dans un contexte économique compliqué.

Le dynamisme des recettes, notamment les produits des services et recettes fiscales avec l'augmentation des taux entre autres, a permis à la commune d'absorber l'inflation, et est suffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses réelles et d'ordre, permettant de ne pas ponctionner le fonds de roulement. Il est à noter que l'augmentation des recettes réelles (hors foncier) est supérieure à l'augmentation des dépenses réelles ; comme l'an dernier, l'effet ciseaux s'inverse, sauf en 2023 ce n'était pas arrivé depuis 2019. Aussi, les recettes réelles restent supérieures aux dépenses réelles.

Le résultat de clôture augmente du montant de l'excédent de l'exercice ; il est excédentaire de 1 946 373,98 € (1 813 769,31€ en 2023).

En investissement, l'exercice est excédentaire de 30 859,71 € ; pour mémoire, l'an dernier, il était déficitaire de 852 816,33 €. Le résultat est conforme aux attentes, compte tenu des opérations réalisées et en cours, notamment les travaux du complexe intercommunal sportif et culturel, de l'école de la Rose des Vents et de l'aménagement de la maison médicale qui subissent aussi l'envolée des prix, et le décalage de la perception des recettes liées (subventions). Le résultat de clôture est excédentaire de 3 826 588,49 € contre 3 795 728, 78 € l'an dernier.

Toutes sections confondues, l'exercice est excédentaire de 163 464,38 € (déficitaire de 1 416 485,11€ en 2023 ; excédent de 100 520, 47 € en 2022; excédent de 7 700, 64 € en 2021 et en 2019, excédent de 1 033 937, 55 €). Le résultat de clôture est excédentaire de 5 772 962,47 € ( 5 609 498,09€

en 2023 ; 7 025 983, 20 € en 2022 ; 6 925 462, 73 € en 2021 et 5 960 233,60€ en 2019). L'excédent, c'est-à-dire le fonds de roulement augmente donc légèrement, malgré la nécessité de puiser dans les fonds propres pour assumer les charges et le programme d'investissement de la commune.

Face aux charges qui subissent l'inflation et compte tenu des évolutions réglementaires pesant notamment sur la masse salariale et compte tenu de l'amointrissement du levier fiscal, l'objectif reste de maintenir un certain niveau d'épargne pour faire face aux charges et ses aléas et continuer d'investir. Le levier fiscal activé cette année ne pourra pas l'être chaque année ; le tarif des services et la réduction des coûts des services restent des leviers qu'il faut continuer d'activer pour maintenir le niveau de qualité de service rendu à la population et pour maintenir les programmes d'investissement. La limitation des dépenses de fonctionnement, notamment les charges de personnel, doit être poursuivie.

## BALANCE GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 A 2024

INVESTISSEMENT	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
10 Dotations, fonds divers et réserves	343 450	467 223		474 897	129 383	475 643	192 539	669 959	3 576	617 523	23 283	590 542		579 146		547 098
13 Subventions d'investissement		416 252	1 000	130 757	10 785	341 275			0	714 277	216 540	505 229		278 559		1 008 803
16 Emprunts et dettes assimilées	954 688	9 612	960 474	1 504 211	1 090 320	2 502 130	1 091 507	2 470	1 105 288	1 365	5 473 181	7 578 944	765 466	6 390	702 422	14 989
20 Immobilisations incorporelles	25 456		100 048		53 823				0							
204 Subventions d'équipement versées					39 677											
21 Immobilisations corporelles	1 254 573	758	2 190 316		1 682 164			14 471	0	5 089		6 412				
23 Immobilisations en cours	416 370		201 735		199 009			368 372	0	0		2 220				
opérations d'équipement	251 808		674 007		1 995 994		1 743 642		2 258 057		3 982 396		3 152 372,45		3 853 630,80	
45 opérations pour compte de tiers	174 624	175 508	203 722	203 722	50 424	4 301	367 961	414 085	442 792	442 792	2 134 419	2 134 419	127 170	127 170	1 857 622	1 857 622
... Autres dépenses/recettes	199 481		251 089		219 264		161 972		162 434		162 434		142 651		237 486	9 192
... Opérations d'ordre	459 015	2 164 372	223 440	2 891 420	24 024	3 361 237	41 471	2 780 647	62 878	2 167 946	307 080	2 476 776	241 089	2 584 669	669 943	3 914 260
001 Solde d'exécution reporté		229 349		1 020 685		1 898 738		3 088 455		3 739 368		3 653 336		4 648 545		3 795 729
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		1 637 075		478 877												
<b>Total investissement</b>	<b>4 079 464</b>	<b>5 100 150</b>	<b>4 805 832</b>	<b>6 704 569</b>	<b>5 494 868</b>	<b>8 583 323</b>	<b>3 599 092</b>	<b>7 338 460</b>	<b>4 035 024</b>	<b>7 688 361</b>	<b>12 299 333</b>	<b>16 947 878</b>	<b>4 428 749</b>	<b>8 224 478</b>	<b>7 321 104</b>	<b>11 147 693</b>
<b>Solde d'exécution</b>	<b>1 020 685</b>		<b>1 898 738</b>		<b>3 088 455</b>		<b>3 739 368</b>		<b>3 653 336</b>		<b>4 648 545</b>		<b>3 795 729</b>		<b>3 826 588</b>	

En investissement, les dépenses d'équipement d'un montant de 3 853 630,80 € augmentent de 701 258,35 € cette année, compte-tenu notamment des opérations du complexe intercommunal sportif et culturel et d'extension et rénovation de l'école la Rose des Vents. L'augmentation des recettes est liée aux subventions versées compte-tenu des investissements réalisés et à l'exécution de l'opération du complexe intercommunal sportif et culturel impactant le niveau de remboursement de la Communauté de communes Arve et Salève.

FONCTIONNEMENT		2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023			
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
011	Charges à caractère général	1 821 407		2 023 237		1 925 247		1 613 161		2 060 844		2 405 207		2 329 038	2 406 298		
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 895 358		4 089 290		4 214 722		4 170 900		4 359 181		4 815 152		5 058 378	5 136 304		
014	Atténuation de produits	180 441		222 015		265 209		144 185		210 532		239 629		142 588	142 743		
65	Autres charges de gestion courante	907 795		1 146 018		1 146 113		1 059 386		1 101 593		1 162 957		1 144 768	1 299 986		
66	Charges financières	342 761		314 755		306 485		295 911		260 002		547 302		363 653	350 364		
67	Charges exceptionnelles	24 519		14 610		68 840		91 011		646		1 563		36 779	247		
68	Dot. aux prov. pour risques et charges de														31 716		
013	Atténuation de charges		696 119		803 681		876 748		19 964		18 935		28 668		31 928	56 580	
70	Produits des services, du domaine...		872 103		797 503		802 106		1 373 561		1 559 472		1 669 983		1 792 180	1 956 077	
73	Impôts et taxes		4 108 970		4 264 606		4 385 238		4 431 948		4 683 329		4 852 978		4 979 873	5 747 681	
74	Dotations et participations		2 952 110		3 333 299		3 430 825		3 617 063		3 638 492		3 642 164		3 775 480	3 881 969	
75	Autres produits de gestion courante		605 495		329 024		290 127		239 219		235 308		237 140		252 282	299 845	
76	Produits financiers		5 056		165		291		307		364		810		690	2 335	
77	Produits exceptionnels		22 854		663 562		1 330 352		735 162		53 164		17 731		621	800 092	
...	Autres dépenses/recettes			19 295		8 999	1 361	8 002	11 125	0	2 533	23 934	21 277	0	22 062	0	
...	Opérations d'ordre	1 733 128	27 771	2 891 420	223 440	3 361 237	24 024	2 780 647	41 471	2 166 446	61 378	2 223 950	54 253	2 437 843	94 263	3 343 072	98 755
002	Résultat reporté		3 426 728		3 332 918		3 027 558		2 871 778		3 178 394		3 272 126		2 377 438	1 813 769	
<b>Total fonctionnement</b>		<b>8 905 410</b>	<b>12 717 205</b>	<b>10 720 640</b>	<b>13 748 198</b>	<b>11 296 852</b>	<b>14 168 630</b>	<b>10 163 204</b>	<b>13 341 598</b>	<b>10 159 244</b>	<b>13 431 370</b>	<b>11 419 692,38</b>	<b>13 797 130</b>	<b>11 513 047,26</b>	<b>13 326 816</b>	<b>12 710 729</b>	<b>14 657 103</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>3 811 795</b>		<b>3 027 558</b>		<b>2 871 778</b>		<b>3 178 394</b>		<b>3 272 126</b>		<b>2 377 438</b>		<b>1 813 769</b>		<b>1 946 374</b>	

En fonctionnement, les dépenses de 12 710 729, 23 € augmentent de 1 197 681, 97 € soit de 10, 40 %. Sans l'opération comptable liée à la vente de la gendarmerie à la Communauté de communes Arve et Salève, les dépenses s'élèvent à 11 910 728, 23 € et augmentent de 3,45 % par rapport à 2023 (soit +397 681 €). Pour mémoire, entre 2022 et 2023, les dépenses n'avaient augmenté que de 0, 82 % (+ 93 354,88 €), alors qu'elles avaient augmenté de 12.2 % entre 2021 et 2022 (+1 260 448,63 €). Compte-tenu de l'impact de la crise sanitaire sur les exercices 2020 et 2021,

l'exécution budgétaire est habituellement comparée à l'exercice 2019. En 2019, les dépenses de fonctionnement étaient de 11 278 052,07 €. Par rapport à 2019, les dépenses globales de fonctionnement de 2024 hors cession de la gendarmerie augmentent de 5,43 %.

D'un exercice à l'autre, pour analyser l'évolution des dépenses de fonctionnement, il faut s'intéresser aux dépenses réelles sans les charges exceptionnelles.

Les dépenses réelles totales d'un montant de 9 367 657,33 € augmentent de 3,2 % (+ 292 452,76 €), alors qu'en 2023, elles avaient baissé de 1,31 % ; pour mémoire, en 2022, elles avaient augmenté de 15,05 % et en 2021, elles avaient augmenté de 8,27 %. Par rapport à l'exercice 2019, les dépenses réelles de 2024 augmentent de 18 %. Les charges générales directement impactées par l'inflation ont progressé de 25 % par rapport à 2019, tout comme la masse salariale (+21,9 %). Les dépenses réelles de fonctionnement utilisées pour analyser la situation financière de la commune sont les dépenses réelles diminuées des intérêts financiers et des charges exceptionnelles. Les dépenses de gestion de 8 985 330,29 € ont augmenté de 3,58 % (+310 558 €) ; l'année dernière, elles avaient augmenté de 0,60 % et en 2022 de 11,52 %. Par rapport à l'exercice 2019, les dépenses de gestion ont augmenté de 13,23 %. A l'habitant, les dépenses de gestion augmentent de 12,6 % entre 2019 et 2024, et augmentent de 3,28 % entre 2023 et 2024.

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de volume de dépenses. Au 30 juin 2023, l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières progresse de 6,6 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents. En 2024, le panier du maire aurait augmenté de l'ordre de 6 %. Globalement, les communes voient leurs dépenses de fonctionnement progresser de 4,4%. Principalement avec les charges à caractère général (+3,5%), qui progressent plus que l'inflation anticipée pour l'année (+ 2,5 %) mais en ralentissement par rapport à l'année dernière (+ 8,14%), et par les dépenses de personnel, qui évolueraient de + 4,9 contre 3,4 % entre 2022 et 2023. Bien que ces évolutions puissent paraître relativement faibles au regard de celles constatées les dernières années, elles demeurent en réalité toujours bien au-dessus de celles observées les années d'avant-crise Covid. Les collectivités locales sont toujours impactées dans une certaine mesure par la crise inflationniste de 2022-2023, et en raison de la structure de leur panier de dépenses l'impact des prix est différent de celui que subiraient les ménages. Elles sont par ailleurs soumises aux décisions gouvernementales sur les traitements indiciaires : elles absorbent ainsi l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 1,5 % au 1er juillet 2023 ou encore l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à l'ensemble des agents publics depuis le 1er janvier 2024.

La maîtrise des dépenses reste fortement contrainte par la conjoncture économique.

Avec les charges d'intérêts, les dépenses de fonctionnement réelles augmentent en moyenne de 1.89 % par an depuis 2017 (moyenne de 1,17 % depuis 2014). En comptant les intérêts, les dépenses de 2024 (9 367 657.33 €) augmentent de 3,22 % par rapport à 2023. Par rapport à 2019, elles augmentent de 18.05 %. Les charges financières 2024 sont légèrement inférieures à celles de 2023.

Les objectifs de maîtrise annoncés dans le rapport d'orientations budgétaires 2024 sont globalement atteints, mais la conjoncture économique impose de maintenir une épargne de précaution, compte tenu des marges de manœuvre réduites sur les ressources communales, pour faire face aux aléas. Pour que l'épargne puisse générer de l'investissement, sera nécessaire la poursuite forte d'optimisation de fonctionnement indispensable, cependant il est probable que des arbitrages politiques comme l'adaptation des services rendus à la population soient nécessaires, le recours au levier fiscal ayant été activé en 2024. Le programme pluriannuel d'investissement doit aussi être adapté à la capacité de financement de la commune.

Les recettes globales de fonctionnement ont augmenté de 17,30% (+1 893 955,42 €), hors impact de la vente de la gendarmerie, elles augmentent de 10,27% (+1 089 462.96 €) ; leur croissance est nettement plus forte qu'en 2023 où elles avaient progressé de 4,03% (+ 424 374,37). Les recettes réelles d'un montant de 12 745 239,32 € augmentent de 17,41 %. Comme pour l'analyse des dépenses, il faut retirer les recettes exceptionnelles pour analyser l'évolution. En 2024, hors produits exceptionnels, les recettes s'élèvent à 11 944 486.47 €. Par rapport à 2023, elles augmentent de 10,27% (+1 112 053.66 €), et par rapport à 2019, elles évoluent à la hausse de 21% (+2 083 826,68 €). L'évolution des recettes est liée notamment au dynamisme des bases fiscales et à la décision d'augmenter les taux de la fiscalité locale. L'évolution est meilleure que celle moyenne depuis 2019 qui est de 3.89% (depuis 2014 : + 3.69%).

Cette année, les recettes augmentent nettement plus vite que l'évolution des dépenses. Par ailleurs il faut rester vigilant, pour pouvoir faire face aux différents aléas, compte tenu du niveau de service rendu et sachant que les dotations de l'Etat, ayant déjà été fortement réduites pour contribuer au redressement des finances publiques (depuis 2012 avec une perte annuelle de ressources de plus de 100 000 € entre 2013 et 2015, puis de plus de 400 000 € à partir de 2016), risquent encore de diminuer à court ou moyen terme pour compenser les dépenses de l'Etat dans le cadre de la lutte contre la crise économique pour réduire le déficit public. Dans ce contexte et considérant le souhait de continuer le

désendettement le plan pluriannuel d'investissement est réaménagé et ralenti.

	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total réalisations	12 984 874	17 817 355	15 526 472	20 452 768	16 791 720	22 751 954	13 243 198	20 271 663	14 194 268	21 119 731	23 719 026	30 745 009	15 941 797	21 551 294	20 031 834	25 804 796
Total de l'exercice	4 832 480		4 926 296		5 960 234		7 028 466		6 925 463		7 025 983		5 609 498		5 772 962	
Restes à réaliser investissement	1 897 562	397 999	730 976	190 295	936 482	111 831	507 934	408 395	760 211	2 050 822	1 101 194	2 110 984	218 170	4 168 896	290 360	4 399 130
Restes à réaliser fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Total de l'exercice + restes à réaliser	14 882 436	18 215 353	16 257 448	20 643 063	17 728 202	22 863 785	13 751 132	20 680 058	14 954 479	23 170 553	24 820 220	32 855 993	16 159 966	25 720 190	20 322 194	30 203 926
TOTAL CUMULE	3 332 918		4 385 614		5 135 583		6 928 926		8 216 074		8 035 774		9 560 224		9 881 733	

## SECTION DE FONCTIONNEMENT : DETAIL

### Les dépenses

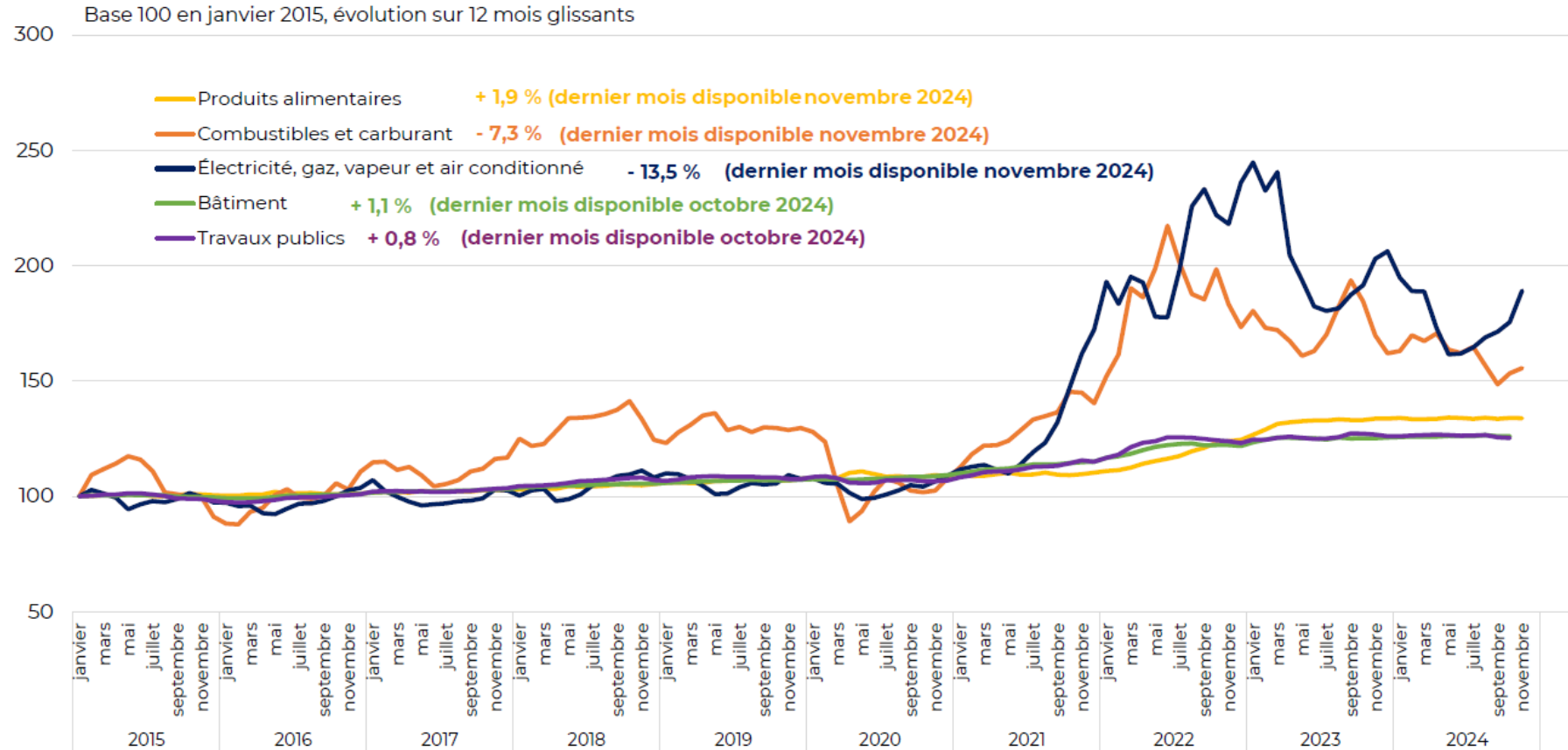
#### Mouvements réels – euros courants

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024	Variation 2019/2024
Charges à caractère général (011)	2 023 237,26	1 925 247,24	1 613 161,40	2 060 843,88	2 405 206,50	2 329 038,12	2 406 297,75	3,32%	24,99%
Charges de personnel, frais assimilés (012)	4 089 289,95	4 214 721,54	4 170 899,93	4 359 180,55	4 815 151,52	5 058 378,10	5 136 303,51	1,54%	21,87%
Atténuation de produits (014) (dont FPIC (739221), prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU (739116))	222 015,22	265 209,04	144 185,00	210 531,62	239 628,85	142 588,00	142 743,00	0,11%	-46,18%
* Amende Loi SRU (739115)	70 201,00	115 007,04	-	56 649,62	87 274,85				-100,00%
* FPIC (739221)	151 456,00	150 190,00	142 073,00	152 675,00	151 163,00	137 643,00	139 624,00	1,44%	-7,04%
* Autres restitutions sur dégrèvements (739118;73918)	358,00	12,00	2 112,00	1 207,00	1 191,00	4 945,00	3 119,00	-36,93%	25891,67%
Autres charges de gestion courante (65)	1 146 018,39	1 146 113,30	1 059 386,07	1 101 592,95	1 162 956,73	1 144 767,92	1 299 986,03	13,56%	13,43%
Charges financières (66)	314 754,93	306 485,46	295 910,53	260 002,38	547 301,75	363 653,30	350 364,09	-3,65%	14,32%
Autres charges (67, 68)	33 904,90	77 838,94	99 013,18	645,88	25 497,51	36 779,13	31 962,95	-13,09%	-58,94%
<b>TOTAL</b>	<b>7 829 220,65</b>	<b>7 935 615,52</b>	<b>7 382 556,11</b>	<b>7 992 797,26</b>	<b>9 195 742,86</b>	<b>9 075 204,57</b>	<b>9 367 657,33</b>	<b>3,22%</b>	<b>18,05%</b>
Total hors dette	7 514 465,72	7 629 130,06	7 086 645,58	7 732 794,88	8 648 441,11	8 711 551,27	9 017 293,24	3,51%	18,20%
Total hors dette et charges exceptionnelles	7 499 855,61	7 550 784,55	6 987 632,40	7 732 149,00	8 622 943,60	8 674 772,14	8 985 330,29	3,58%	19,00%

#### Observations sur les évolutions :

- **Charges à caractère général d'un montant de 2 406 297.75 €** : ces charges de par leur composition (achats d'énergie, de fournitures, de petits équipements, dépenses d'entretien-réparation et contrats de prestations de services) constituent le premier poste touché par l'évolution des prix, à laquelle vient s'ajouter la croissance démographique. Le chapitre enregistre une hausse de 3,32%.

## Indices de prix impactant la dépense locale



Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

©La Banque Postale

Par rapport à l'an dernier, les dépenses liées à la fourniture de repas (compte 6042) ont augmenté de 6,58 % (4,87 % en 2023), compte tenu de la poursuite de l'augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire et du service d'accueil périscolaire. Pour information, cette année il y a eu 12 217 repas facturés (enfants et adultes) en plus (+ 1 735 en 2023) et 10 371 goûters supplémentaires (+200 en 2023). Il est à noter que le prix

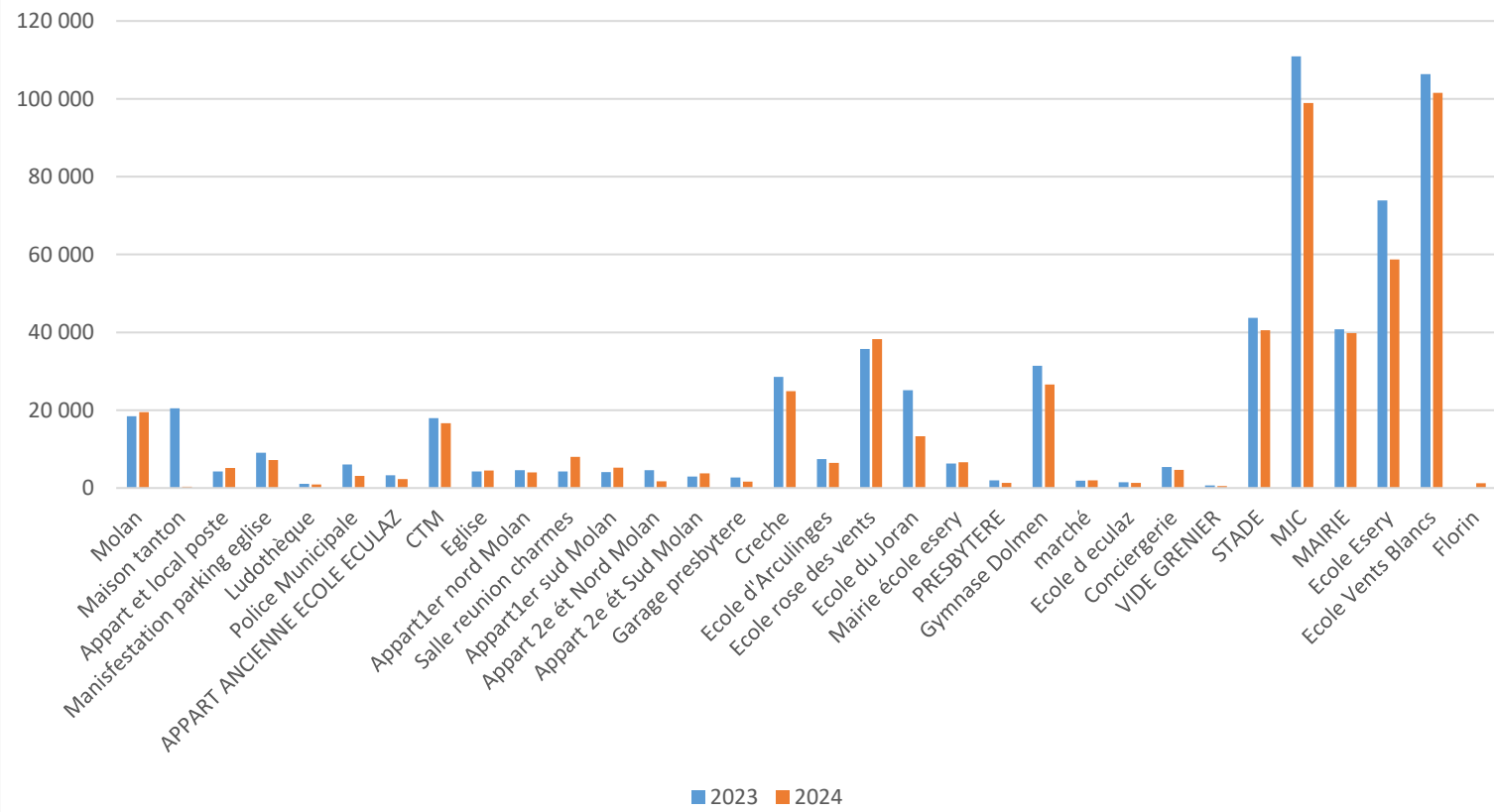
unitaire du prestataire issu du marché relancé en septembre 2023, est appliqué sur une année pleine. Le coût d'un repas servi en 2024 s'élève à 11.13€ contre 11.62€ en 2023 pour la restauration scolaire. La réduction est liée au fait qu'il y a plus d'élèves servis avec des frais fixes stables.

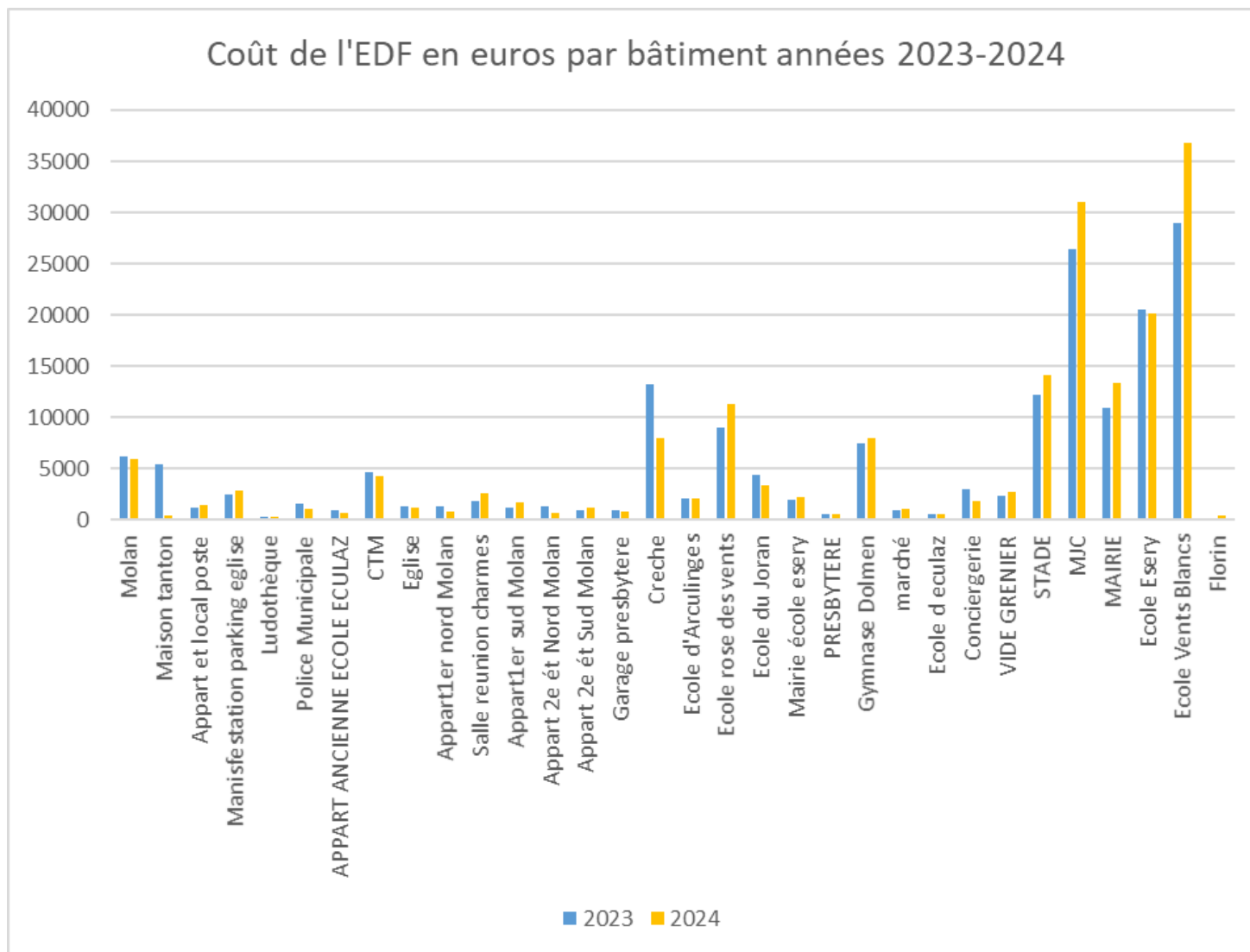
Type de repas	Ancien marché Prix unitaire TTC	Nouveau marché Prix unitaire TTC octobre 2023	Prix unitaire Octobre 2024 TTC	Variation de prix
Repas midi maternelle	4.33€	4.32€	4.44€	+0.12€
Repas midi Primaire	4.44€	4.48€	4.60€	+0.12€
Repas midi Adulte	4.77€	4.80€	4.93€	+0.13€
Goûter	0.70€	0.89€	0.92€	+0.03€

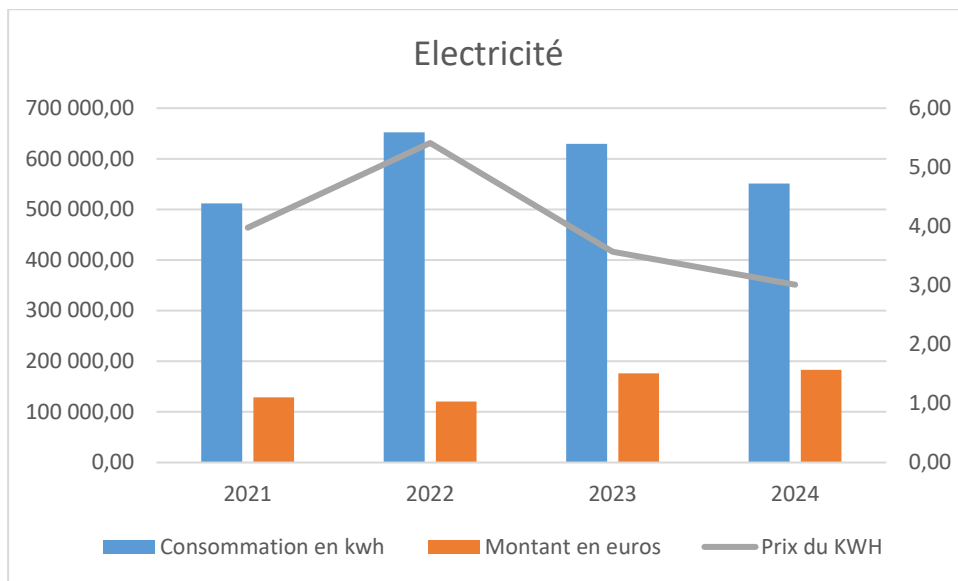
Les dépenses d'eau (compte 60611) enregistrent une baisse de 8.03 %, essentiellement liée aux consommations des groupes scolaires et de l'administration.

Globalement les dépenses d'énergie, c'est-à-dire électricité (compte 60612), chauffage urbain (compte 60613), combustibles (compte 60621) et carburant (compte 60622) augmentent de l'ordre de 3 %. L'évolution est moins importante que l'an dernier où les coûts avaient augmenté de 17 %. Néanmoins, cette hausse vient s'ajouter aux augmentations des années précédentes.

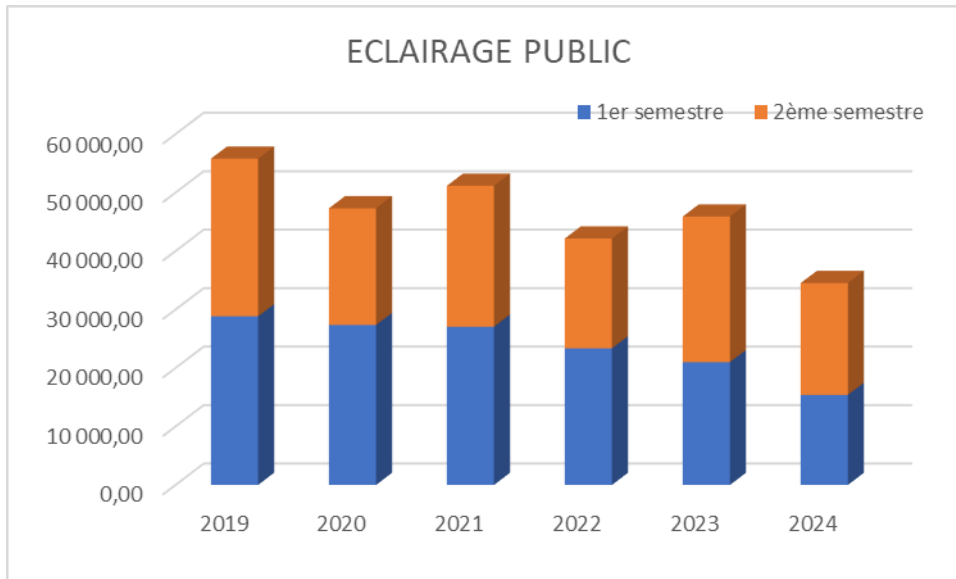
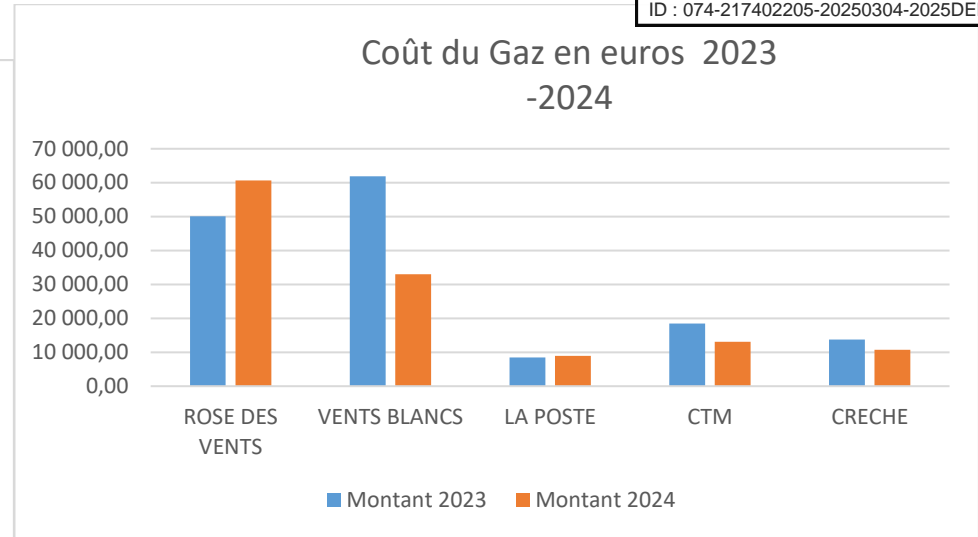
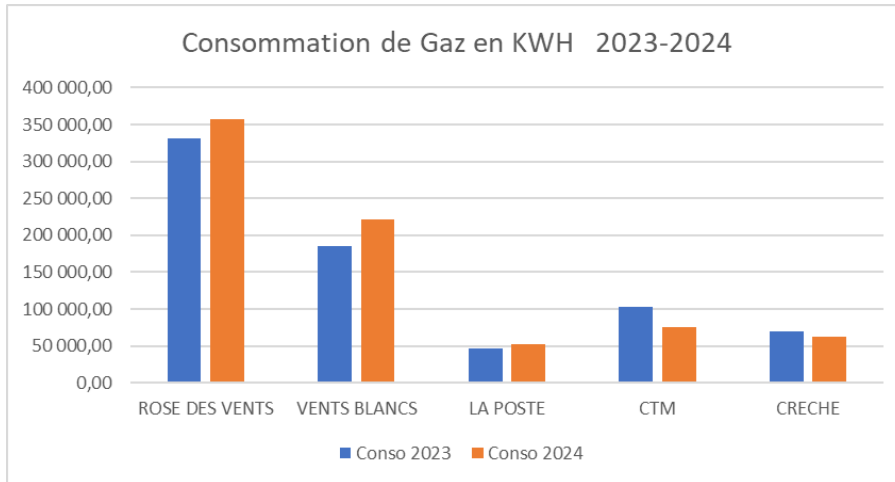
### Consommation EDF en KWH par bâtiment années 2023-2024



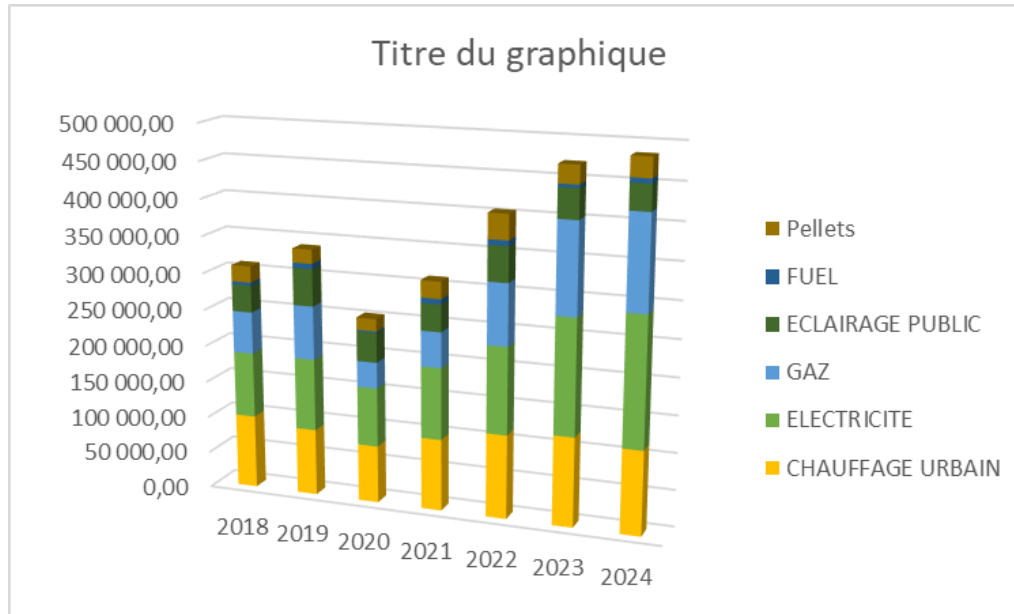




ELECTRICITE	2021	2022	2023	2024
Consommation en kwh	512 021,00	652 177,00	629 440,00	550 850,00
Montant en euros	128 741,92	120 530,15	176 442,28	182 955,00
Prix du KWH	3,98	5,41	3,57	3,01



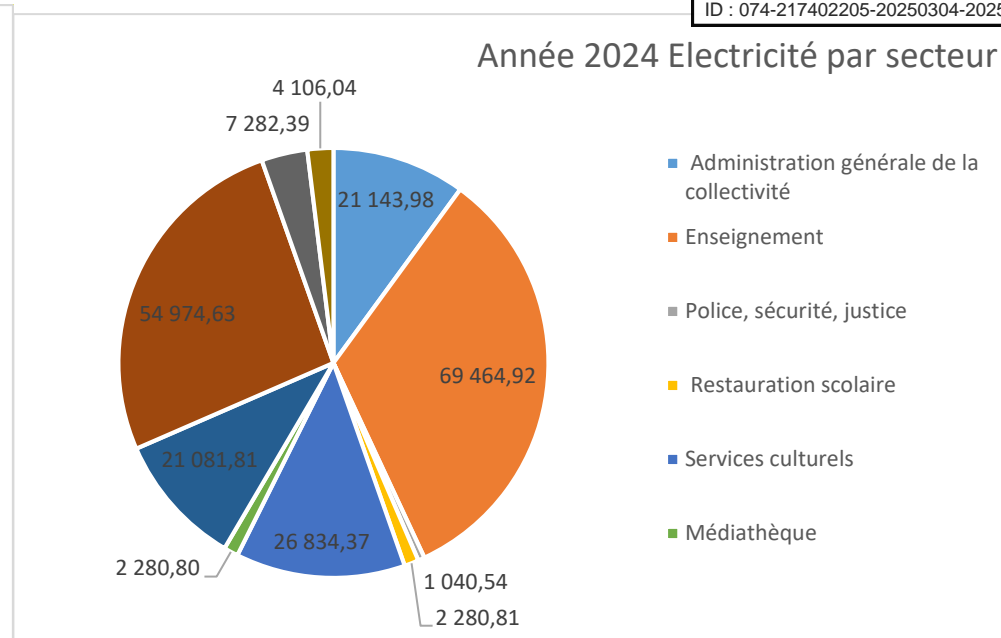
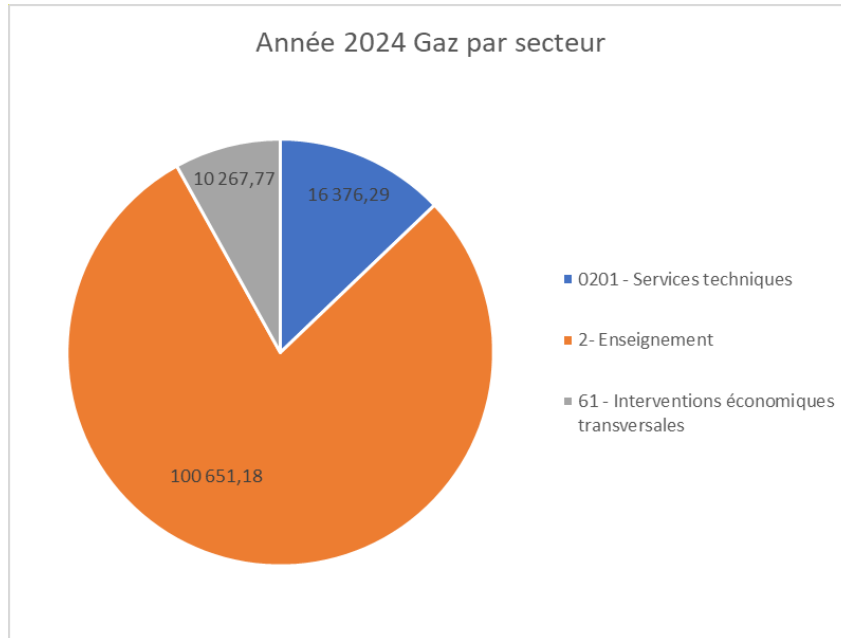
Eclairage public	1er semestre	2ème semestre	TOTAL	variation 1er trimestre	variation 2ème trimestre
2019	28 849,33	26 945,87	55 795,20		
2020	27 348,71	19 967,33	47 316,04	-5%	-26%
2021	27 060,43	24 105,74	51 166,17	-1%	21%
2022	23 366,54	18 771,70	42 138,24	-14%	-22%
2023	20 994,43	24 913,95	45 908,38	-10%	33%
2024	15 392,65	19 134,63	34 527,28	-27%	-23%



Les dépenses d'électricité (606121) augmentent de 7.02 % (+13 815.49 €) par rapport à l'an dernier. De nouveau cette année, il est constaté une nette baisse des consommations d'électricité 186 074KWH contre 255 904KWH l'an dernier. Les prix baissent également 66 673.19€ cette année contre 79 288.93€ en 2023.

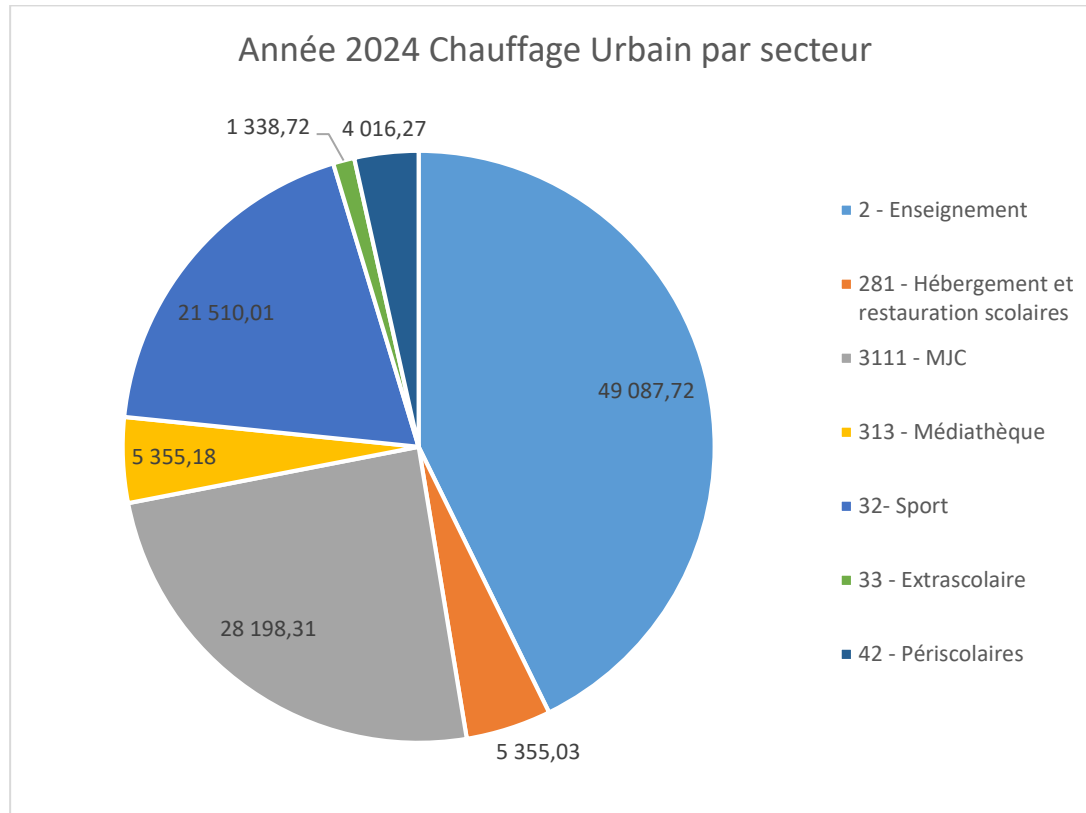
Une augmentation du coût de l'électricité est enregistrée pour l'école de la Rose des Vents, sans doute liée aux travaux et son agrandissement, pour les food trucks, pour la MJC et l'éclairage public. Le coût de l'éclairage public augmente significativement (+38.24% soit +15 208.50€), alors qu'il avait baissé l'an dernier (16 %, - 7 706, 15 € en 2023). Cette évolution est liée au décalage de facturation d'un exercice à l'autre. Les graphiques réalisés sur la base des données annuelles montrent une baisse de consommation d'éclairage public.

Les charges de gaz (compte 60612) augmentent de 3.26 % (+4 023, 88 €).



Les charges de gaz sont en augmentation pour l'école de la Rose des Vents, évolution liée à son agrandissement. Il est noté aussi une augmentation des charges de gaz pour la poste.

Les coûts de chauffage urbain (compte 60613) sont en baisse de 5,73 % (- 6 986,01 €) alors qu'ils avaient augmenté de 6,55 % l'an dernier.



Seul le gymnase enregistre une hausse du coût du chauffage urbain.

Les dépenses de fioul augmentent de 50,88 % (+2 129,41 €) compte tenu de l'occupation de l'ancienne école de l'Eculaz

Le coût des granulés (compte 606212) augmente de 7,26 % (+1 788 €) compte-tenu du volume consommé. Sont chauffés aux grandes écoles scolaires de la colline, le bâtiment de la mairie d'Esery.



Les dépenses de carburant (compte 60622) augmentent de 11.56 % par rapport à l'an dernier (+2 872,75€).

Les dépenses d'alimentation (compte 60623) sont quasi-stables.

Au compte 60628 « autres fournitures non stockées » sont imputées les dépenses de fleurissement ; après avoir fortement augmenté en 2022, le coût avait largement diminué en 2023 (-40%) pour augmenter légèrement en 2024 de 4.03% (+474.70€).

Les fournitures d'entretien (compte 60631) voient leur coût baisser encore cette année avec une baisse de 11,88% (-4 404.07€) après une baisse d'un peu plus de 38% (-22 865.94€) en 2023. Le coût est légèrement inférieur à celui d'avant la pandémie. Cette évolution est liée à l'application des prix du nouvel accord cadre conclu à l'été 2023 sur une année complète, mais aussi à une optimisation de la gestion des stocks. Les dépenses de fournitures de petit équipement (compte 60632 ; 81 462.27€ en 2024 contre 97 466,79 € en 2023) sont en baisse par rapport à l'an

dernier de 16,42 %. Les dépenses ont été limitées en volume. Pour mémoire, ce compte est utilisé notamment pour la fourniture de matériel pour l'entretien du parc automobile et engins d'espaces verts, ainsi qu'aux matériaux pour les travaux en régie, qui sont par exemple l'aménagement de la Rose des vents suite à son extension dont le coût de matériel s'élève à 7 651.69 €, quelques travaux d'espaces verts et aménagement urbain pour 8 250.59€.

Les dépenses liées aux fournitures de voirie (compte 60633) diminuent cette année de 32.29% (-5 793.84€) alors qu'en 2023 elles avaient augmenté de 67 % (+7 222.64 €). Cette évolution est liée aux besoins de l'année notamment en signalétique.

Les fournitures de vêtement de travail (compte 60636) enregistrent une baisse de -19.01% soit -2 496.91€; l'an dernier, elles avaient déjà diminué de 6 405.07 € (32.78 %). Ce compte concerne des équipements de protection individuelle (EPI) et des vêtements de travail des agents du centre technique municipal, de restauration, des ATSEM et des agents en charge de la propreté des bâtiments.

Comme l'an dernier, le compte des fournitures administratives continue de baisser (-2 819.60 €, soit -32,07 %), compte-tenu de la remise en concurrence du fournisseur et d'une gestion rigoureuse.

Le compte de fournitures de livres (compte 6065) (+627.89 € soit +5.32 %) augmente très légèrement par rapport à l'an dernier mais le montant des dépenses reste très raisonnable ; pour rappel il s'agit des achats de livres pour la médiathèque.

Les fournitures scolaires (compte 6067) d'un montant de 47 167,77€ diminuent cette année -11.57% (-6 171.45€) par rapport à l'an dernier. Cette évolution est liée à l'impact sur une année pleine de la révision du montant accordé par élève de 55 à 50 € en 2023 et au renouvellement de l'accord cadre.

Le compte 611 prestations de services baisse de 30.79% avec 86 371.48€ de dépenses cette année, alors que l'an dernier les dépenses s'élevaient à 124 792, 72 € mais étaient déjà en baisse. Sont imputés sur ce compte notamment les frais de déneigement et salage (11 932.75), la prise en charge du traitement des déchets de balayure (24 220,44 €), les prestations de fauchage (32 981.40€). Cette baisse est liée au fait qu'il n'y a pas eu besoin de faire cette année, la vérification de la qualité de l'air dans les établissements recevant des enfants (économie de 7 445€) et à la fin de la mission d'accompagnement informatique (-23 013 €).

Le coût des locations immobilières (compte 6132, 11 352.77 €) sont stables cette année. Sont imputés sur ce compte le loyer pour la ludothèque et les frais de location du gymnase du lycée Jeanne Antide pour le club de football.

Les charges locatives de copropriété (compte 614) sont en augmentation de 22,86 %. Il s'agit des charges liées au Florin, aux Charmes et à celles de la ludothèque.

Les dépenses d'entretien de terrains (compte 61521) augmentent de 27.05 % ; sont imputées sur ce compte principalement des dépenses liées au désherbage du cimetière et taille d'arbres. L'évolution est liée à l'entretien des jardins partagés et à la lutte contre les plantes invasives.

Les dépenses d'entretien et de réparations des bâtiments (72 905.88 €, compte 615221) sont en hausse de 49, 23% (soit +24 050.34 €). En dehors des entretiens courants, il est à noter une grosse réparation effectuée sur la chaudière de la gendarmerie (5 250€) et des réparations sur diverses écoles pour 35 050.16€, dont 7 902, 25 € de réparation de chauffage à l'école des Vents Blancs. Le coût du remplacement des extincteurs de près de 9 500 € est également imputé sur ce compte.

Les dépenses d'entretien des voiries et réseaux s'élèvent cette année à 138 205.50€ (compte 615231) et enregistrent une hausse de 41.89% (124 717, 04 € au compte 615231 voirie et 13 488,46 € € compte 615232 réseaux). 44 492.68€ ont été dépensés pour l'entretien de l'éclairage public compte tenu du rattrapage de ce qu'il n'avait pas pu être fait l'année précédente. Des travaux de reprise d'accotement sur la route d'Arculinges ont été réalisés également pour 29 288.06€ ; des travaux de reprise ont également été faits Chemin St Romain pour 22 527,53 €. Il y a eu aussi la campagne de marquage horizontal pour 25 048,69 €.

Les frais d'entretien de la forêt communale imputés au compte 61524 (9 608, 04 €) baissent de 11, 68 % ; pour mémoire, ce compte regroupe les dépenses concernant le programme d'actions forestières validé par le Conseil municipal en date du 6 février 2024 et mis en œuvre par l'ONF.

Les frais d'entretien et de réparation du matériel roulant augmentent de 40.24%, (+1 902.11€). En plus des dépenses liées à l'entretien de véhicules et contrôles techniques, plusieurs véhicules ont subi des réparations suite à des accidents. En contrepartie, selon le montant des réparations, l'assurance prend en charges certaines réparations. Cette année, 8 sinistres ont été déclarés et ont donné lieu à la prise en charge de l'assurance, seule reste à charge une franchise de 250€.

Les frais d'entretien d'autres biens mobiliers (11 886.69 €, compte 61558) augmentent de 9.71%. La majorité des dépenses concerne la réparation de matériel du service de restauration scolaire (10 301,25€, + 4 409.15€ par rapport à 2023), notamment lave-vaisselle, tunnel de lavage, four, réfrigérateur.

Les frais de maintenance (compte 6156) d'un montant de 88 264,03 € baissent de 22.54 %. Sur ce compte sont imputés notamment les coûts à la copie de l'ensemble du parc de copieurs, les entretiens d'ascenseur, les entretiens des extincteurs, des systèmes de ventilation, tous les contrôles annuels réglementaires (notamment électrique, incendie). L'an dernier le remplacement des extincteurs était venu augmenter les dépenses sur ce compte. Aussi, il est à noter que l'externalisation du service informatique permet de diminuer les coûts de maintenance curative qui avaient fortement augmenté l'an dernier.

Les frais d'assurance (compte 6161) ont plus que doublé cette année 84 118,84€ contre 39 747, 82 € en 2023. Cette évolution est due au paiement de l'assurance tous risques chantier pour un montant de 38 768, 56€ pour le Complexe intercommunal sportif et culturel (64% de la dépense a été refacturée à la communauté de communes d'Arve et Salève). Aussi, 5 602, 46 € sont liés à l'augmentation des primes d'assurance et l'augmentation des surfaces de bâtiments déclarées à l'assurance (extension Rose des vents et maison médicale).

Les dépenses de formation du personnel (compte 6184) d'un montant de 28 038, 50 € ont largement augmenté (+ 93, 38%). Ces frais concernent des formations aux logiciels métiers (8 224€), les frais d'apprentissage et les formations pour les animateurs référents (6 085€). Cette année, les frais d'apprentissage s'élèvent à 13 729, 50€, compte tenu du nombre d'apprentis sur 2024 qui était à 3 jusqu'à la rentrée de septembre 2024.

Les honoraires imputés au compte 62268 baissent par rapport à l'an dernier de 12,42 % compte tenu notamment des frais de portages par l'établissement public foncier (EPF). Sur ce compte sont imputés aussi les frais de missions de conseil juridique et/ou d'honoraires en cas de contentieux.

Le compte 6231 où sont imputées les dépenses d'annonces et insertions baissent de l'ordre de 29 % compte tenu des avis liés à la commande publique et aux annonces de recrutement.

Les coûts liés aux fêtes et cérémonies (compte 6232) augmentent légèrement (+ 1 562,36 € soit 7,13 %).

Les dépenses imputées au compte 6233 foires et expositions ont diminué de 35.61% (- 43 066.50 €) conformément au programme culturel proposé en 2024. Le coût des manifestations cette année est réparti comme suit : Jonquilles en fête 25 109.21€ (31 070.25€ en 2023), Bastringues et tintamarre sur 1 jour cette année 21 010.42€ (37 509.9€ en 2023 fête sur 2 jours), la randonnée saveurs et paysages (RSP) 13 098.96€ en 2024 (14 690.47€ en 2023), la foire d'automne 11 754.71€ (11 456,22€ en 2023), on s'tient chaud 1 919.41€ (2 641,68 € en 2023). Ces dépenses, en particulier la RSP et la Foire d'automne génèrent des recettes qui ne sont pas déduites. Pour mémoire, l'an dernier, il y avait l'anniversaire des 50 ans de l'association de Reignier et Esery qu'on ne retrouve bien sûr pas cette année.

Le compte 6236 « catalogues, imprimés et publications » enregistre une hausse importante de 71 % par rapport à l'an dernier, soit 10 262, 68 €.

Pour les travaux d'aménagement de la grande rue, plusieurs documents ont été édités pour informer les administrés, ainsi que des plans (3 388,70€). Les publications concernant le 197 grande rue et la brève d'un montant de 17 957.50 baissent légèrement par rapport à 2023 où elles avaient coûté 18 373 €. Cette année ont été réalisés les panneaux d'informations pour les cimetières et ont été publiés des flyers et dépliants pour les écoles.

Le compte 6248 « transports de biens et transports collectifs » où sont imputés les coûts de distribution des différents supports de communication augmente de 97, 67 %, dans la mesure où il y a eu plus de documents à distribuer. (+4 200€ par rapport à 2023)

Les dépenses de transports collectifs (31 473,72 €, compte 6247) ont baissé de 18.39 % (- 7 090, 68 €), dans la mesure où en 2021, le service enfance jeunesse a proposé des prestations nécessitant moins de transport.

Il est à noter une légère augmentation des dépenses d'affranchissement (+229.49 € ; compte 6261 par rapport à l'an dernier) de 2.02 %.

Les frais de télécommunication (30 451.63 € ; compte 6262) augmentent de 18.87 %, soit + 4 726,05 €. Pour rappel les frais de télécommunication sur les portables sont en année pleine en 2024 alors qu'en 2023, le prestataire avait fait bénéficier d'une remise de l'ordre de 4 800 €.

Le compte 627 « services bancaires et assimilés » (1 215,01 €) enregistre une augmentation de +45.84%, du fait que de plus en plus d'administrés règlent leurs factures par carte bancaire.

Les frais des concours divers (compte 6281) sont légèrement en baisse -4.30%. Sont imputés sur ce compte les frais de cotisations à l'association des maires de Haute-Savoie, au SYANE, à l'association des communes forestières.

Au compte 62876, est imputée la participation d'un montant de 59 924.93 de la commune au service commun d'urbanisme géré par la Communauté de communes Arve et Salève (57 372,61 € en 2023 €).

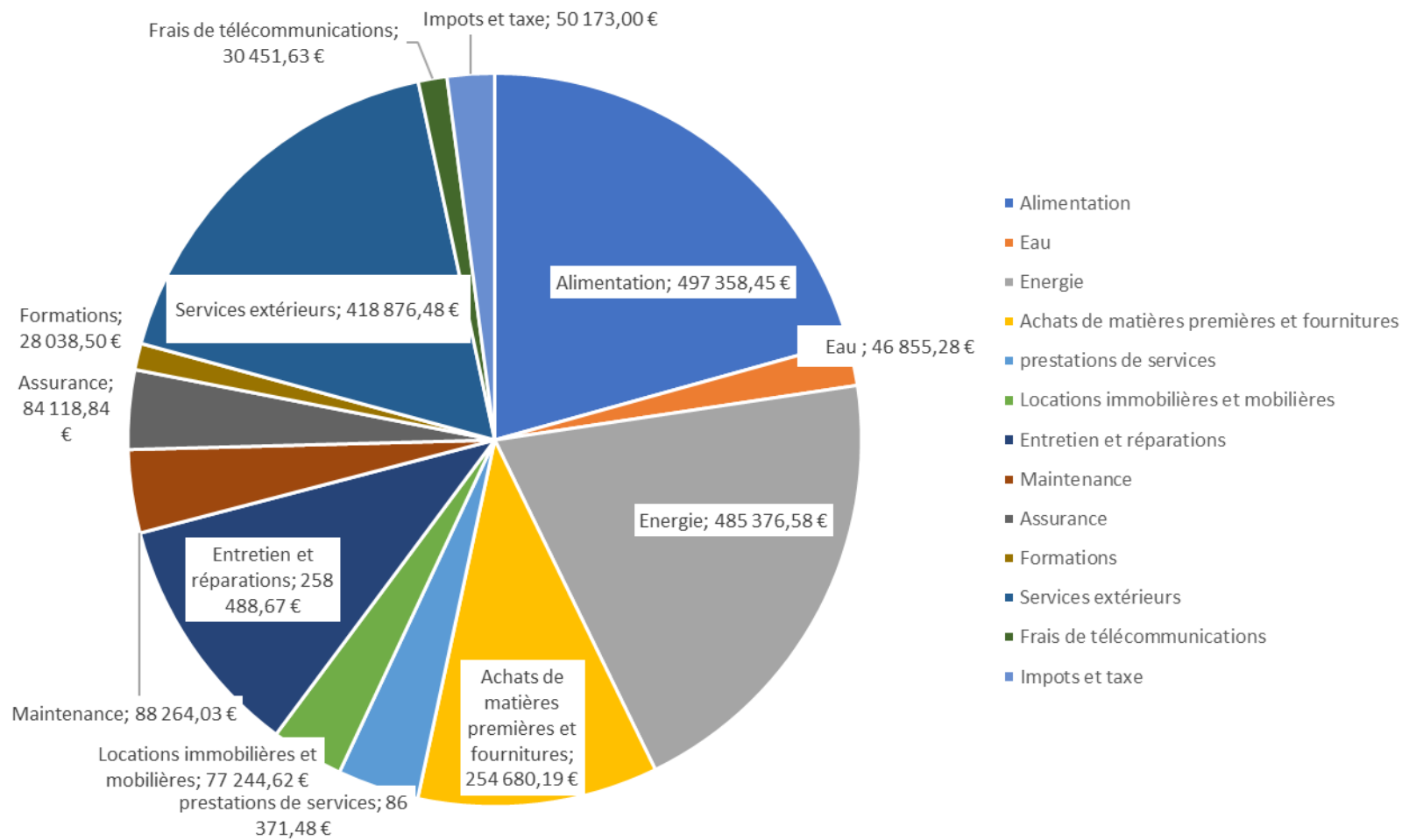
Le compte 62878 concours à d'autres organismes augmentent de plus de 66%, soit + 6 263, 60 €. Sont imputés sur ce compte le remboursement des frais d'état civil à la commune de Contamine sur Arve (5 460 €), les frais liés à l'enfouissement de réseaux par le Syane, en particulier le rattrapage pour les travaux de la route du Foron (4 519 €) et les frais d'assurance et TVA remboursés à l'EPF.

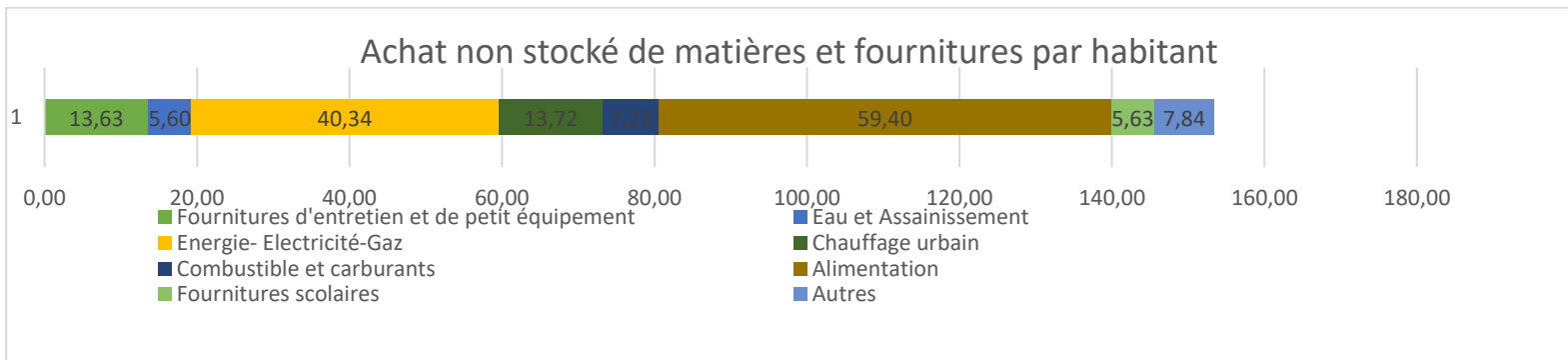
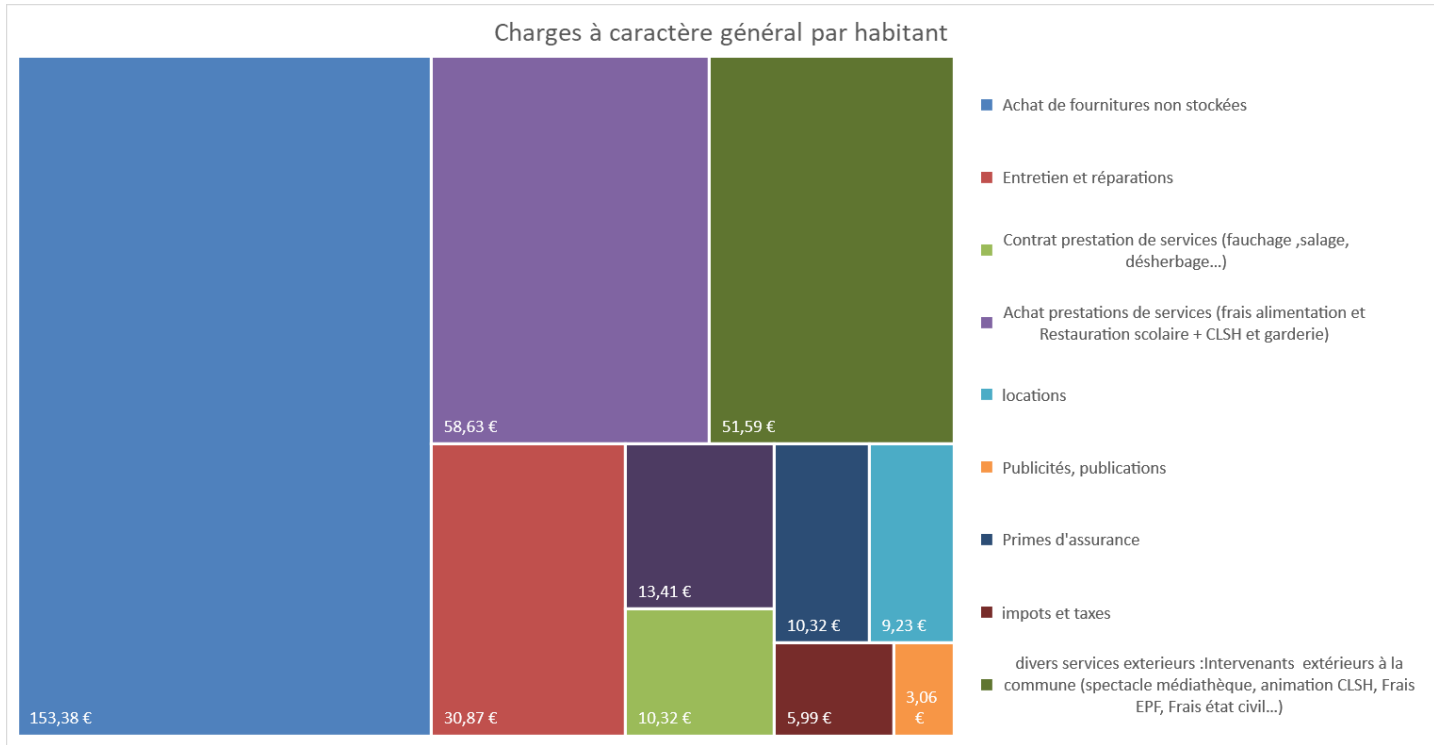
Les dépenses diverses des animations des services (spectacles, intervenants) sont imputées au compte 6288 « services extérieurs ». Ce compte enregistre une baisse de 17, 50% (-9 934 €), compte tenu de la programmation des services à la population qui ont tenu compte des efforts d'économie demandés.

Le compte 63512 dédié aux taxes foncières a augmenté de 36,03%, ce qui s'explique par la revalorisation des taux d'imposition.

Le compte 63513 « autres impôts locaux » a fortement augmenté en 2024 suite des erreurs de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) liées à son nouveau dispositif de déclaration des biens immobiliers. Sur 2025 sont enregistrés des remboursements à hauteur de 3 602€

### Répartition des charges à caractère général





- **Charges de personnel à 5 136 303.51 €** : elles augmentent de 1.54% par rapport à 2023 soit de 77 925.41 € ; pour mémoire, l'an dernier l'augmentation était de 5,05 % (+243 226, 58 €). Les charges nettes des remboursements (moins les assurances) s'élèvent à 5 079 723,81 € (masse budgétaire ; 5 026 449, 88 € en 2023) augmentent de 1,06% contre 5.01 % l'an dernier, évolution inférieure à l'évolution moyenne depuis 2017 qui est de 4,09%. D'après la note de conjoncture de La banque postale, les dépenses de personnel des communes devraient enregistrer une croissance soutenue de 4,9 % en 2024. L'évolution des charges de personnel de la commune est donc raisonnable.

Les charges de personnel nettes s'élèvent à 606, 68 € par habitant contre 602, 04 € en 2023.

D'après les dernières données connues (DDFIP 2023), la moyenne départementale est de 663 € /habitant et la moyenne nationale de 604€/habitant.

Le coût du personnel d'une collectivité à l'autre est liée au mode de gestion en régie ou pas des services et de leur niveau de qualité.

La masse salariale chargée s'élève à 5 054 089,82 € soit + 63 010.33 € par rapport à 2023.

Tous les postes n'ont pas été pourvus sur l'ensemble de l'exercice (Animateur jeune et animateurs midi et périscolaire, directeur culture et aménagement du territoire, directeur technique, arrivée courant de l'année des 2 agents de police municipale, agent polyvalent du centre technique municipal). L'évolution des charges de personnel intègrent plusieurs décisions gouvernementales sur les traitements pour redonner du pouvoir d'achat aux agents de la fonction publique: l'impact sur une année pleine de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 1,5 % au 1er juillet 2023, l'application de l'indemnité de résidence, l'attribution de 5 points d'indice majoré à tous les agents publics. Cette évolution est aussi liée à des mesures salariales et des choix d'organisation.

## 1. Les mesures réglementaires :

### ➤ Revalorisation indiciaire

Cette mise à jour résulte des annonces faites lors de la réunion du 12 juin 2023 sur les mesures salariales 2023 et du décret du 28 juin 2023. Il est attribué 5 points d'indice majoré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 soit une augmentation de 24,61 euros par mois pour tous les agents publics rémunérés en référence à un indice.

### ➤ Le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic)

Le SMIC a été revalorisé de de 1,13 % au 01/01/2024 puis 2 % le 1/11/2024

➤ Indemnité de résidence

Le décret n° 2023-1168 du 12 décembre 2023 prévoit, à compter du mois de décembre 2023, la création d'une indemnité de résidence spécifique pour les agents exerçant leurs fonctions dans certaines communes de l'Ain (01) et de la Haute-Savoie (74).

Cette indemnité est égale à 3 % de leur traitement soumis à retenue pour pension. Les agents voient, concrètement, leur rémunération augmentée d'au moins 640 euros bruts par an.

2. **Les mesures d'action sociale et salariale :**

➤ Action sociale

L'action sociale de la collectivité en faveur des agents :

- Adhésion au CNAS : 27 342 €,
- Prise en charge de 50% des chèques déjeuners : 35 208 €,
- Participation à la mutuelle santé 20€ par mois au-dessus du minimum légal (9 853.32€)

➤ Mesures salariales

- Effet sur une année pleine de la refonte du régime indemnitaire (Rifseep) en 2023 avec une valorisation des sujétions des fonctions des agents de catégorie C (13 730 €)
- Versement du complément indemnitaire annuel (CIA, part variable du Rifseep) : 65 665.51€
- Paiement des heures supplémentaires/complémentaires : 20 684,96 € (31 700 € en 2023). Elles baissent encore cette année.
- Paiement des astreintes : 9 954,65 €

3. **Adaptation de l'organisation des services au projet politique et besoins de la population :**

► Direction Technique de l'Aménagement du Territoire (DTAT) : pour mémoire, évolution de la direction des services techniques vers une direction technique aménagement du territoire depuis février 2022, afin de pouvoir réaliser les projets structurants dans différents domaines, notamment en termes d'aménagement et de mobilité.

Depuis le mois d'août 2023, le poste de chargé de projet n'est plus pourvu et il a été décidé de ne pas la maintenir en 2024.

Depuis le mois de septembre 2024 c'est le poste de Directeur qui n'est plus pourvu également.

Il est à noter une hausse des charges de personnel compte tenu du remplacement des agents absents pour maladie et maternité notamment au

service urbanisme et environnement.

Il est à noter une baisse des charges de personnel affectés au centre technique municipal, compte tenu des vacances de poste et évolution.

► Direction des Ressources (DRESS) : il est à noter une hausse des charges du service de propreté compte-tenu des remplacements qui ont dû être assurés.

► Direction de la Culture et Animation du Territoire (DCAT) : pour mémoire, cette direction a été créée suite à la définition du projet culturel de la commune. Le poste de directeur a été vacant d'avril à novembre 2024.

► Direction des Services à la Population (DSP) : maintien du choix fait par la collectivité de maintenir le niveau de qualité de service auprès des enfants avec une ATSEM par classe mais également l'accueil des enfants durant la pause méridienne, périscolaires et de centre de loisirs. Cependant, des postes sont restés vacants du fait des difficultés de recrutements sur cette filière. Concernant la crèche, des coûts supplémentaires sont liés au remplacement des agents absents (maladie et congé maternité), ainsi qu'au fait que l'ensemble des postes est resté pourvu.

► Direction Générale des Services (DGS) : mise en place d'une police pluri-communale avec un effectif complet au 31/12/2024- 1 chef de service et 2 gardiens brigadiers. La masse salariale pour ce service n'a pas été consommée en totalité car les 2 gardiens brigadiers sont arrivés en cours d'année.

La réflexion sur les leviers d'optimisation et de maîtrise de la masse salariale est constante et reste la priorité.

Tout au long de l'exercice, la collectivité a subi un nombre important de mouvements du personnel :

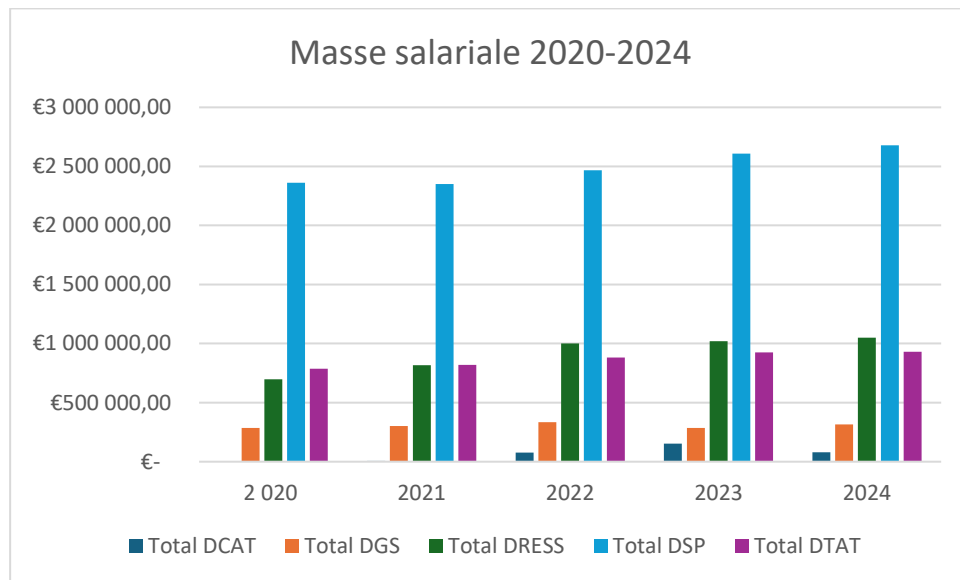
- Pour les titulaires : 5 départs (3 demandes de disponibilités, une demande de fin de détachement et une mutation sortante) + 2 départs à la retraite au 01/01/2025 et 4 arrivées (2 mutations entrantes, 1 détachement et 1 recrutement dispositif dérogatoire gendarmerie)
- Pour les contractuels : 31 nouveaux contrats, + 47 renouvellements de contrat et 38 départs. Il faut ajouter à cela 6 contrats d'engagement éducatif (CEE)

Au 31/12/2024, la collectivité est composée de 136 agents, soit 66 titulaires et 68 contractuels et 2 apprentis.

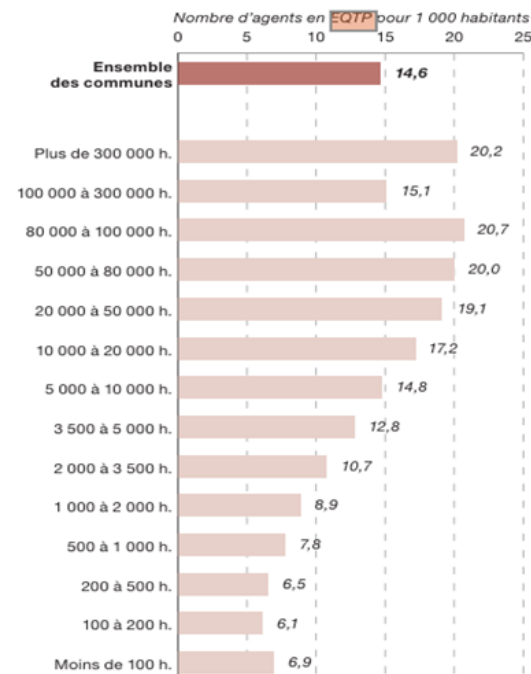
Les charges de personnel représentent 40.40 % du budget de fonctionnement, précisément 54.83 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses nettes de personnel représentent 53.65 % des dépenses réelles et 55.94 % des dépenses de gestion (dépenses réelles moins les charges financières et exceptionnelles).

La moyenne nationale des communes de la même strate est de 56.84 % pour l'année 2023.

### Répartition de la masse salariale par direction :



### TAUX D'ADMINISTRATION DES COMMUNES, SELON LEUR TAILLE



EQTP équivalents temps plein.  
Source : DGCL, Données Insee, SIASP.

Source : 1°-Chiffres-clés des CL 2024

Au 31 décembre 2024, la commune compte 134 agents représentant 120 équivalents temps plein (123 au 31/12/2023).

La commune compte 14,33 agents en équivalent temps plein pour 1 000 habitants (14,73 en 2023), ratio inférieur à la moyenne nationale 2023 de sa strate.

- **Atténuation de produits (142 743 €)**: il s'agit du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC, compte 7392221) de 139 624 € qui reste quasi stable cette année, compte tenu de la conjoncture. A ce chapitre, doit être imputé aussi le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (compte 739116) ; en 2024, la participation au titre des logements sociaux manquants s'élevait à 145 977, 62 €, compte tenu notamment du taux de majoration arrêté par le préfet à 175 %. Dans le cadre des opérations de logements SCCV Éculaz et Sur Combes, la participation de la commune au titre du dispositif de bail réel solidaire (BRS) est venue en déduction du prélèvement. Le versement de 127 500 € pour l'opération Sur Combes et 137 500 € pour l'opération SCCV Éculaz de 2021 n'a pas pu être déduit dans son intégralité en 2023. Le solde de 186 871, 98 € a donc été déduit sur le prélèvement 2024 ramené donc à 0. Le solde de 40 894,36 sera déduit de l'exercice suivant.

Sur le compte 7391118 autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes, a été imputée une annulation d'avance de l'Etat à hauteur de 101 € et sur le compte 739118, autres reversements et restitutions sur contributions directes, le montant correspondant à de la taxe d'habitation s'élève à 3 018 €.

- **Autres charges de gestion courante** : d'un montant de **1 299 986.03 €**, elles augmentent de 13.56% (+155 218.11 €). Cette évolution est due notamment à la subvention versée au CCAS qui passe de 240 000 € à 324 548 € pour assurer l'équilibre de son budget (compte 657362).

La revalorisation du point d'indice en année pleine a un impact aussi sur les indemnités de fonction versées aux élus : + 2,08 % pour les comptes dédiés 65311, 65312 et 65313.

La participation au SDIS (compte 6553) augmente également de 4 % (+ 8 420 €).

Aussi, au compte 65568, sont imputées les participations communales d'un montant de 146 385, 76 € réparties comme suit :

-129 686, 18 au SIVU de l'espace nautique du Foron en baisse de 863,14 €

- 4 698, 10 € au SYANE participation en baisse par rapport à l'an dernier (-1 301, 05 €)

- 8 373 € au service de fourrière des animaux (+ 24 €)

-757,63 € de participation à Arve pure

Les subventions et participations au fonctionnement des associations (compte 65748) de 314 491,75€ € sont en hausse de l'ordre de 7, 04 % ( soit + 20 696.14 €). Le versement aux coopératives cette année est de 41 791.75 € contre 20 408,70 € en 2023. La différence est liée à la différence de temporalité entre une année scolaire et un exercice comptable ; pour mémoire, la dotation par enfant est de 30 €/élève depuis septembre 2023,

hors transport pour les écoles d'Esery pour les activités sur la commune. Il est à rappeler l'augmentation de 9 750 € versée dans le cadre de la subvention à son fonctionnement.

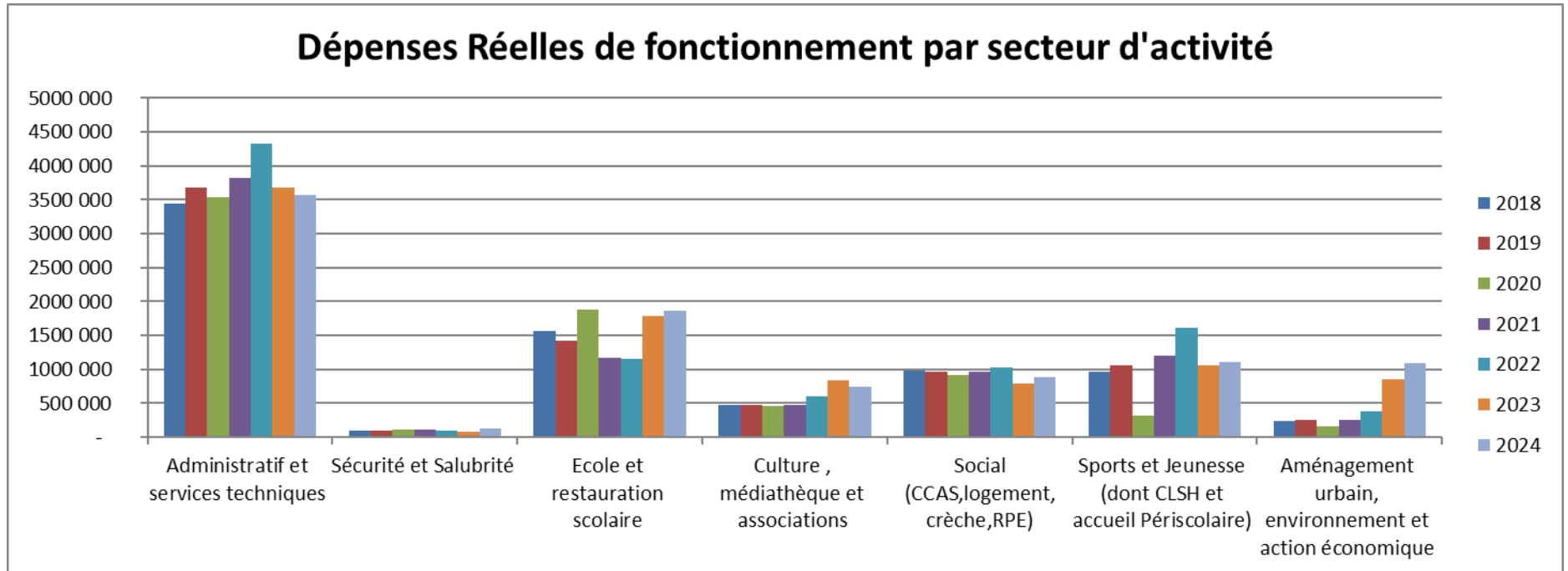
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	<b>35 900,00 €</b>
Ass MINI RACING CLUB DE REIGNIER	300,00 €
Ass SKI CLUB	1 200,00 €
Ass CAF CLUB ALPIN FRANCAIS DE REIGNIER	700,00 €
Ass ATHLE DES ROCAILLES	300,00 €
Ass JSR	32 000,00 €
SAGE - Julien	400,00 €
GAL - Mélissa	600,00 €
CHAPPAZ - Mélanie	400,00 €
<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES</b>	<b>236 800,00 €</b>
Ass ECOLE DE MUSIQUE MELODIA	25 000,00 €
Ass ADAMA HS	100,00 €
Ass HARMONIE MUNICIPALE REIGNIER	9 600,00 €
Ass LES FURIES LYRIQUES	300,00 €
Ass LES IMPROPULSES	300,00 €
Ass LES CYCLAMENS	300,00 €
Ass LES AMIS DES SENTIERS	600,00 €
Ass SOUVENIR FRANCAIS	200,00 €
Ass MELI MELODIE	300,00 €
Ass LES POUSSE CAILLOUX DU MOLE	300,00 €
Ass ABEILLES DU SALEVE	200,00 €
Ass A REIGNIER QUILTEUSE	200,00 €
Ass ECOLE DE MUSIQUE MELODIA	15 000,00 €
Ass AMICALE DU PERSONNEL	3 000,00 €
Ass APE LES VENTS BLANCS	100,00 €
Ass APE LA COLLINE ARCULINGE	100,00 €
Ass APE DU MOLAN	100,00 €
Ass APE LES VENTS BLANCS	1 750,00 €
Ass APE LA COLLINE ARCULINGE	1 225,00 €
Ass APE DU MOLAN	2 450,00 €
LYCEE JEANNE ANTIDE	650,00 €
Ass AECE ASSO D EDUCATION COMMUNAU	300,00 €
Ass APE DE LA ROSE DES VENTS	875,00 €
Ass AIPE COLLEGE	700,00 €
Ass LEMANDRAGORE	42 000,00 €
Ass MIC	131 150,00 €
<b>ASSOCIATIONS EDUCATIVES</b>	<b>41 791,75 €</b>
Ass ECOLE PRIVEE LA CHAMARETTE	650,00 €
Ass COOP MATERNELLE RDV	4 939,10 €
Ass COOP VENTS BLANCS	6 846,00 €
Ass COOP MOYEN ESERY ARCULINGE	10 505,56 €
Ass COOP ECO PRIM MOJO	18 851,09 €
<b>TOTAL</b>	<b>314 491,75 €</b>



Les dépenses informatiques (comptes 65811 et 65818) d'un montant de 132 322, 27 € augmentent de 49 634,16 € soit de 37%. Cette évolution attendue est liée à l'externalisation sur une année complète du service informatique, dont le contrat est de l'ordre de 54 000 € par an. Sont imputés sur ses comptes également les coûts des abonnements microsoft nécessaires aux logiciels métier en SAAS, les abonnements des progiciels en SAAS et aux données en ligne, ainsi que l'abonnement à la plate-forme d'échanges de documents.

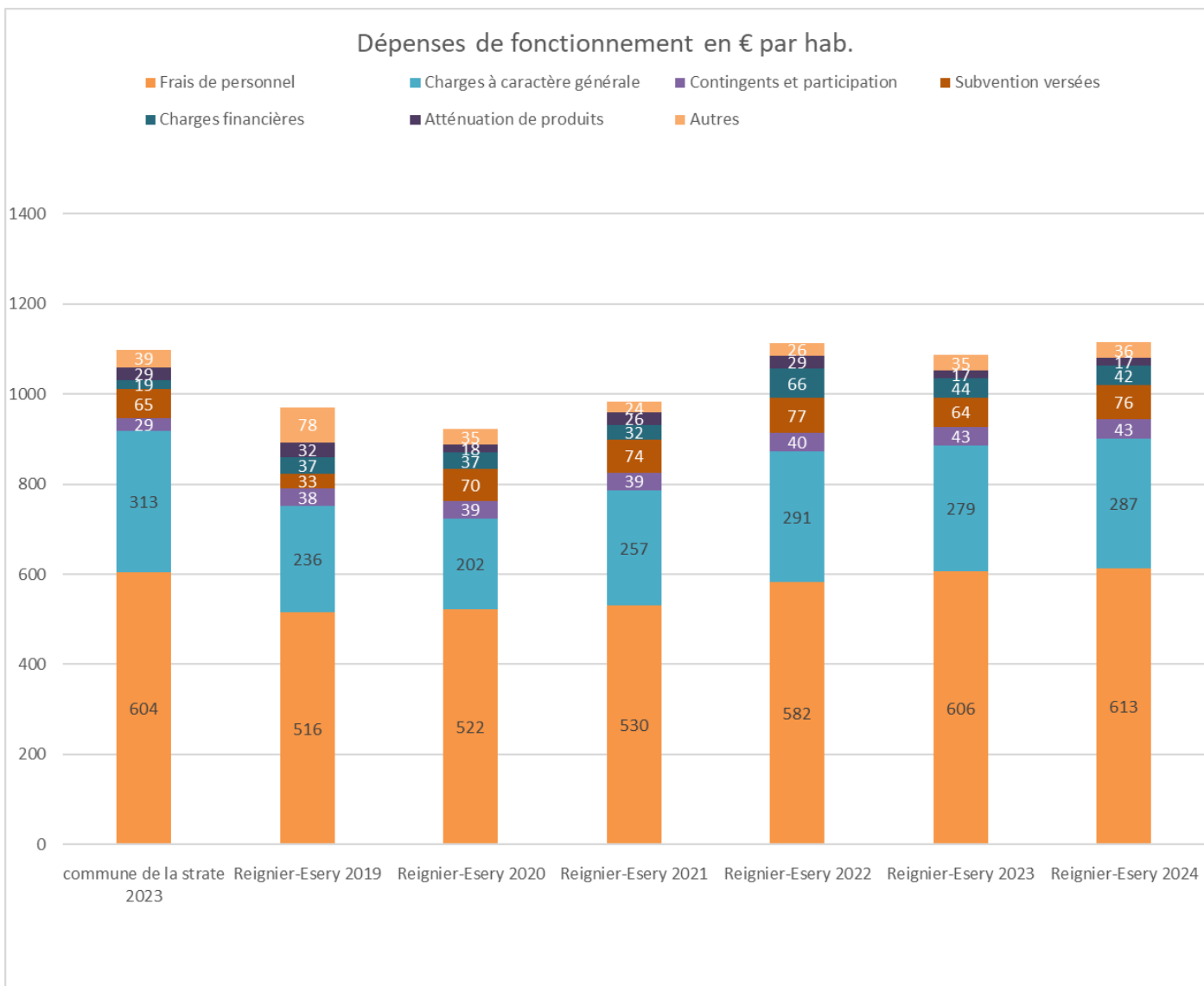
Aux comptes 6541 sont imputées les admissions de créances en non-valeur (3 341, 79 €) qui avaient fait l'objet d'une délibération du conseil municipal.

- **Charges financières 350 364,09 €** : ce sont les intérêts (déduction faite des intérêts courus non échus) du remboursement des emprunts. Par rapport à l'an dernier, les charges sont en baisse de 3, 65%, compte tenu notamment des intérêts courus non échus..
- 
- **Charges spécifiques (247, 20€)** : il s'agit notamment de l'annulation de titres émis en 2023
- 



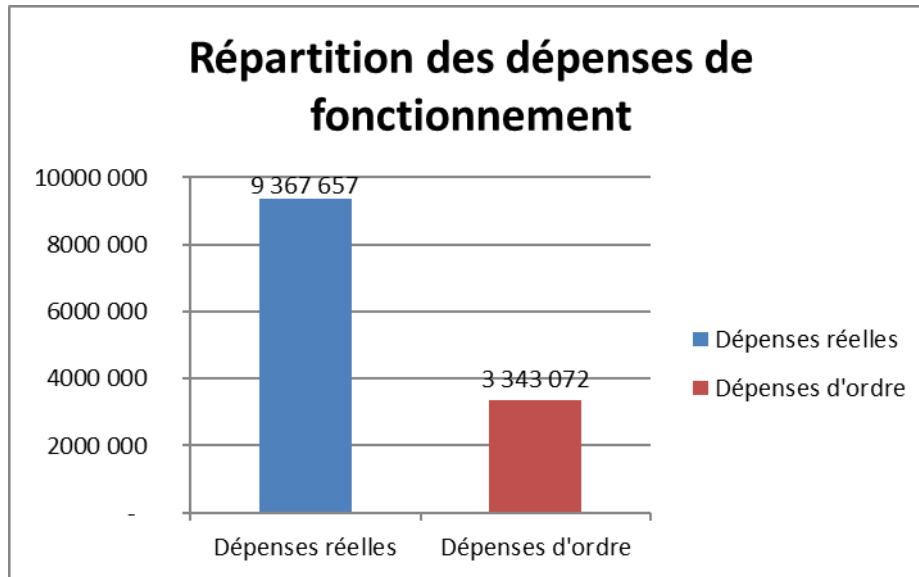
### Mouvements réels – euros par habitant

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT en euros par habitants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	variation 2023/2024	Variation 2019/2024
Rappel de la population	7963	8174	8203	8235	8268	8349	8373		
Charges à caractère général (011)	254,08	235,53	196,66	250,25	290,91	278,96	287,39	3,02%	22,02%
Charges de personnel, frais assimilés (012)	513,54	515,63	508,46	529,35	582,38	605,87	613,44	1,25%	18,97%
Atténuation de produits (014) (dont FPIC (739223), prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU (739115))	27,88	32,45	17,58	25,57	28,98	17,08	17,05	-0,18%	-47,46%
Autres charges de gestion courante (65)	143,92	140,21	129,15	133,77	140,66	137,11	155,26	13,23%	10,73%
Charges financières (66)	39,53	37,50	36,07	31,57	66,20	43,56	41,84	-3,93%	11,60%
Autres charges (67, 68)	4,26	9,52	12,07	0,08	3,08	4,41	3,82	-13,34%	-59,91%
TOTAL	983,20	970,84	899,98	970,59	1 112,21	1 086,98	1 118,79	2,93%	15,24%
Total hors dette	943,67	933,34	863,91	939,02	1 046,01	1 043,42	1 076,95	3,21%	15,39%
Total hors dette et charges exceptionnelles	941,84	923,76	851,84	938,94	1 042,93	1 039,02	1 073,13	3,28%	16,17%



**Population municipale : 8 373**

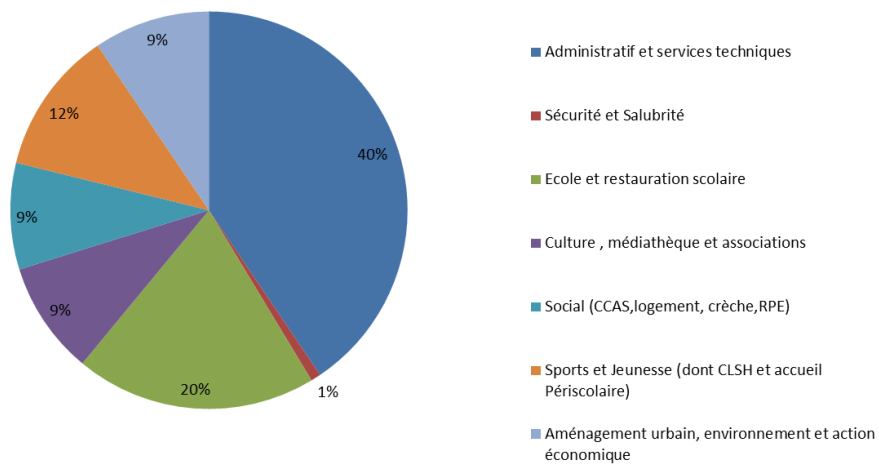
## Structure des dépenses



**Opération d'ordre:** elles sont constituées des dotations aux amortissements d'un montant de 2 543 070, 90 €, des opérations comptables de sortie de l'actif pour un montant de 800 001 € correspondant à la cession de la gendarmerie. Elles sont équilibrées avec le chapitre 040 des recettes d'investissement.

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT par chapitre	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général 2 406 297,75€	25,84%	24,26%	21,85%	25,78%	26,16%	25,66%	25,69%
Charges de personnel, frais assimilés 5 136 303,51€	52,23%	53,11%	56,50%	56,37%	52,36%	55,74%	54,83%
Atténuation de produits 142 743€	2,84%	3,34%	1,95%	2,72%	2,61%	1,57%	1,52%
* Amende Loi SRU (739115)	0,90%	1,45%	0,00%	0,71%	0,95%	0,00%	0,00%
* FPIC (739223)	1,93%	1,89%	1,92%	1,97%	1,64%	1,52%	1,49%
* Autres restitutions sur dégrèvements (7391178)	0,00%	0,00%	0,03%	0,02%	0,01%	0,05%	0,03%
Autres charges de gestion courante 1 299 986,03€	14,64%	14,44%	14,35%	13,78%	12,65%	12,61%	13,88%
Charges financières 350 364,09€	4,02%	3,86%	4,01%	3,25%	5,95%	4,01%	3,74%
Autres charges 31 962,95€	0,43%	0,98%	1,34%	0,01%	0,28%	0,41%	0,34%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

### Dépenses de fonctionnement réelles par secteur



## Les recettes

## Mouvements réels – euros courants

REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT par chapitre	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024	Variation 2019/2024
Atténuation de charges (013)	803 681	876 748	19 964	18 935	28 668	31 928	56 580	77,21%	-93,55%
Produits des services, du domaine (70)	797 503	802 106	1 373 561	1 559 472	1 669 983	1 792 180	1 956 077,03	9,15%	143,87%
Impôts et taxes (73), dont :	4 264 606	4 385 238	4 431 948	4 683 329	4 852 978	4 979 873,42	5 747 680,51	15,42%	31,07%
Contributions directes (TH, TF, autres 731*)	2 996 383	3 052 223	3 210 624	3 214 521	3 381 152	3 625 682	4 312 156	18,93%	41,28%
Contributions indirectes (taxes sur les pylônes électriques 73132 - taxe sur l'électricité 73141)	163 044	160 168	106 271	211 858	179 816	226 242	197 465	-12,72%	23,29%
TLPE (73174)	6 015	6 517	-	-	6 290	6 119	5 926	-3,16%	-9,07%
Attributions de compensation (73211)	688 958	688 958	688 958	688 958	688 958	688 958	688 958	0,00%	0,00%
Autres compensations, droits ou taxes (73134 - 73154)	9 982	9 071	7 421	17 426	29 928	36 194	35 480	-1,97%	291,14%
Droits de mutation (73123)	400 224	468 301	418 675	544 148	566 834	396 678	507 695	27,99%	8,41%
Dotations et participations (74), dont :	3 333 299	3 430 825	3 617 063	3 638 492	3 642 164	3 775 480	3 881 969,43	2,82%	13,15%
DGF (forfaitaire, DSR, décentralisation) (74111+741121)	507 467	535 795	537 398	536 274	542 477	573 358	591 343	3,14%	10,37%
FCTVA (744)		20 342	16 123	9 854	23 074	26 263	27 229	3,68%	33,86%
Budgets communautaires et fonds structurels (7477)	2 430 375	2 592 183	2 745 342	-				#DIV/0!	-100,00%
Participations Etats - Régions - Départements (74718+74758)	7 346	770	56 902	5 702	16 391	27 209	63 462	133,23%	8142,33%
Participations - Autres organismes (747888)	213 141	182 798	150 678	196 360	178 333	225 931	192 215	-14,92%	5,15%
Compensation au titre des exonérations (74833+74834+7485)	136 874	72 693	82 569	108 080	127 225	133 365	155 296	16,44%	113,63%
Autres dotations et participations (74888*)	38 097	26 243	12 130	2 762 726	2 754 664	2 789 353	2 852 424	2,26%	10769,13%
Autres produits de gestion (75)	329 024	290 127	239 219	235 308	237 140	252 282	299 845	18,85%	3,35%
Autres recettes (76, 77, 78)	663 727	1 332 004	746 594	56 061	39 818	23 372	802 427,24	3333,23%	-39,76%
<b>TOTAL</b>	<b>10 191 840</b>	<b>11 117 048</b>	<b>10 428 349</b>	<b>10 191 597</b>	<b>10 470 751</b>	<b>10 855 116</b>	<b>12 744 579</b>	<b>17,41%</b>	<b>14,64%</b>
Total hors produits exceptionnels	9 528 279	9 785 336	9 682 061	10 135 900	10 430 932,80	10 831 743	11 942 151	10,25%	22,04%

### Observations :

- **Atténuation de charges : 56 579, 70 €** il s'agit notamment du remboursement de frais de personnels en arrêt de travail par l'assurance et la caisse primaire d'assurance maladie ; le montant est supérieur à celui de l'an dernier (+77, 21 % soit + 24 651, 48 €).
- **Produits des services, du domaine et ventes (1 956 077, 03€)**: ce chapitre est en hausse de 9, 15 %. Pour mémoire, le remboursement des frais de personnel par le CCAS (compte 70873) d'un montant de 992 663, 97€ (877 054, 82€ en 2023) est désormais imputé sur ce chapitre (depuis 2020).  
Comme attendu, les recettes liées aux services d'accueil périscolaires (compte 7067) d'un montant de 186 322, 90 € (+10,37%) ont augmenté compte tenu de l'augmentation de la fréquentation desdits services. De même, les produits des services de restaurant scolaire (compte 7067) d'un montant de 491 409, 53 € augmentent de 6,58 % (compte 7067), compte tenu de la fréquentation du service en hausse et de la révision des tarifs à compter de septembre 2024. En revanche, la fréquentation de l'accueil de loisirs a tendance à baisser légèrement et est fluctuante pendant les vacances ; le montant des recettes de ce service (compte 70632) de 190 394,86 € baisse de 5, 75 %.  
Les droits d'inscriptions de la médiathèque (compte 70623 ; 3 550, 15 €) baissent de 23,46 % par rapport à l'année 2023, qui avait été exceptionnel suite à l'inscription de 113 adhérents et aux recettes liées à la braderie à la foire d'automne.  
  
Les recettes liées aux concessions dans les cimetières (compte 70311, 8 266,64 €) augmentent de 22,29 %. Au compte 7018 « autres ventes de produits finis », sont imputées les ventes des plaques pour le jardin du souvenir pour un montant de 260 €.  
  
Les redevances d'occupation du domaine public (compte 70323 ; 26 134,61 €) concernent notamment les redevances d'occupation pour les réseaux de gaz et électricité, les loyers d'antennes d'opérateurs et l'occupation du parking de la mairie par le crédit agricole. Ce compte augmente de 3,02%.  
  
Au compte 70388 « autres redevances et recettes diverses » (2 044, 75 €) sont imputées les recettes liées à l'occupation privative de la salle d'Esery et la redevance de 20€ pour l'occupation du toit de la Rose des Vents par Innovalles pour une centrale photovoltaïque.  
Cette année, la coupe de bois a rapporté 1 703, 79 € (compte 7022).  
  
Les produits de location de la licence IV à l'association des amis de la conciergerie et les produits des fermages sont imputés sur le compte 7083 « locations diverses » pour un montant de 8 874,59 €.

Les remboursements de frais par des tiers (compte 70878 ; 44 251,94 €), plus élevés que l'an dernier, correspondent notamment au paiement des charges des locations, à la participation de la Communauté de communes Arve et Salève pour le fonctionnement du gymnase du collège (18 409,06 €), et à la refacturation du logiciel incovar aux collectivités selon le nombre de licences qui varient d'une année à l'autre. L'augmentation est majoritairement liée à l'occupation de la maison médicale depuis septembre 2024.

- **Impôts et taxes et fiscalité locale : 5 747 680,51 €** ; avec le passage à la nomenclature comptable M57, l'attribution de compensation versée par la communauté de communes Arve et Salève est désormais isolée dans le chapitre « 73 impôts et taxes ». Cette attribution est stable à 688 958€. Les autres recettes liées à la fiscalité sont imputées au chapitre 731 « fiscalité locale » 5 058 722,51 €. Les recettes de ces chapitres sont en hausse de 17,89% (+ 767 807,09€), L'évolution est importante compte-tenu notamment de la revalorisation des taux de fiscalité locale décidée par le Conseil municipal lors de sa séance du 9 avril 2024. Le produit de la fiscalité locale (taxes sur le foncier et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) est de 4 312 156 € contre 3 625 682 € l'an dernier (comptes 73111 et 73118), soit en augmentation de 686 474 € (+18,93 %), compte tenu de l'évolution du nombre des bases d'imposition, de leur revalorisation par l'Etat de 3,9 % et par l'augmentation des taux d'imposition. Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation (compte 73123 ; 507 695€) enregistre une hausse de 27,99 % alors que l'an dernier, il avait baissé de 30%. Cette évolution est assez inattendue compte tenu qu'au niveau national la baisse est de l'ordre de 17%.

Le produit de la taxe sur les pylônes électriques (compte 73132 ; 19 981 €) progresse de 9,79%.

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (compte 73141), avec un montant de 177 484,10 € diminue de 14,69 % cette année.

Les droits de place imputés au compte 73154 d'un montant de 35 480,42 € sont quasi-stables par rapport à l'an dernier. Cela correspond notamment à la location des parcelles des jardins familiaux, aux droits de place au marché et à la foire d'automne, aux droits de place des food-trucks, aux recettes de la RSP.

Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure rapporte cette année 5 925,99 €, en baisse de 3,16 %.

- **Dotations et participations (3 881 969,43 €)** : ce chapitre est en augmentation de 2,82 %. La commune bénéficie de la hausse générale de la dotation globale de fonctionnement (DGF), en particulier de la dotation de solidarité rurale. La DGF est constituée de la dotation forfaitaire d'un montant de 428 440 € (compte 7411) qui est quasi stable avec une évolution de + 0,60%,) et de la dotation de solidarité rurale (compte 741121), d'un montant de 162 903 €. Cette dernière progresse de 10,45 %, évolution moindre que l'an dernier où la DSR avait augmenté de 17,93 %. Le FCTVA d'un montant de 27 229,17 € (compte 744) augmente de 3,68 %, alors que l'an dernier il avait progressé de 13,82%.

La compensation de l'Etat du dispositif mis en place de « la cantine à moins d' 1 € » s'élève à 19 493 € et est imputée sur le compte 74718. Sur ce compte, sont également imputées la participation de l'Etat aux frais d'organisation de scrutins électoraux (2 449, 85 €).

Les remboursements des communes des coûts de fonctionnement du service de la police pluricommunale s'élèvent à 39 929,28 € (compte 74741 « participations communes »).

La recette de 1 426,70 € sur le compte 74758 « participations autres groupements » est l'indemnité versée par une collectivité dans le cadre de la mutation d'un agent pour son compte épargne-temps.

Les recettes encaissées au compte 747888 « autres » correspondent aux aides versées par la CAF d'un montant de 192 215,432 € ; elles sont en baisse de 4,87 %. Ces versements de la CAF sont les aides aux temps libres, les prestations de services et le bonus territoire dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG) construite avec la communauté de communes Arve et Salève, laquelle remplace le contrat enfance-jeunesse (CEJ), dont les modalités de versement ont évolué. Contrairement aux années précédentes celui-ci est versé à hauteur de 70% en fin d'année N au lieu de l'année N+1. La prestation de service CAF est proportionnelle aux nombres d'heures facturées. Le bilan de l'exercice 2024 réel étant fourni lors du premier trimestre de l'année N+1, il devrait avoir un réajustement des recettes de 2024 sur 2025

Les allocations compensatrices des exonérations de fiscalité (comptes 74833 et 74834) d'un montant de 123 127 € sont en hausse de 11,56 % (+12 272 €).

La dotation pour les titres sécurisés (compte 7485) augmente de nouveau cette année avec une évolution de + 36,93 % et passe de 23 000 € à 31 493 € compte tenu du nombre de titres délivrés et du taux de rendement du dispositif.

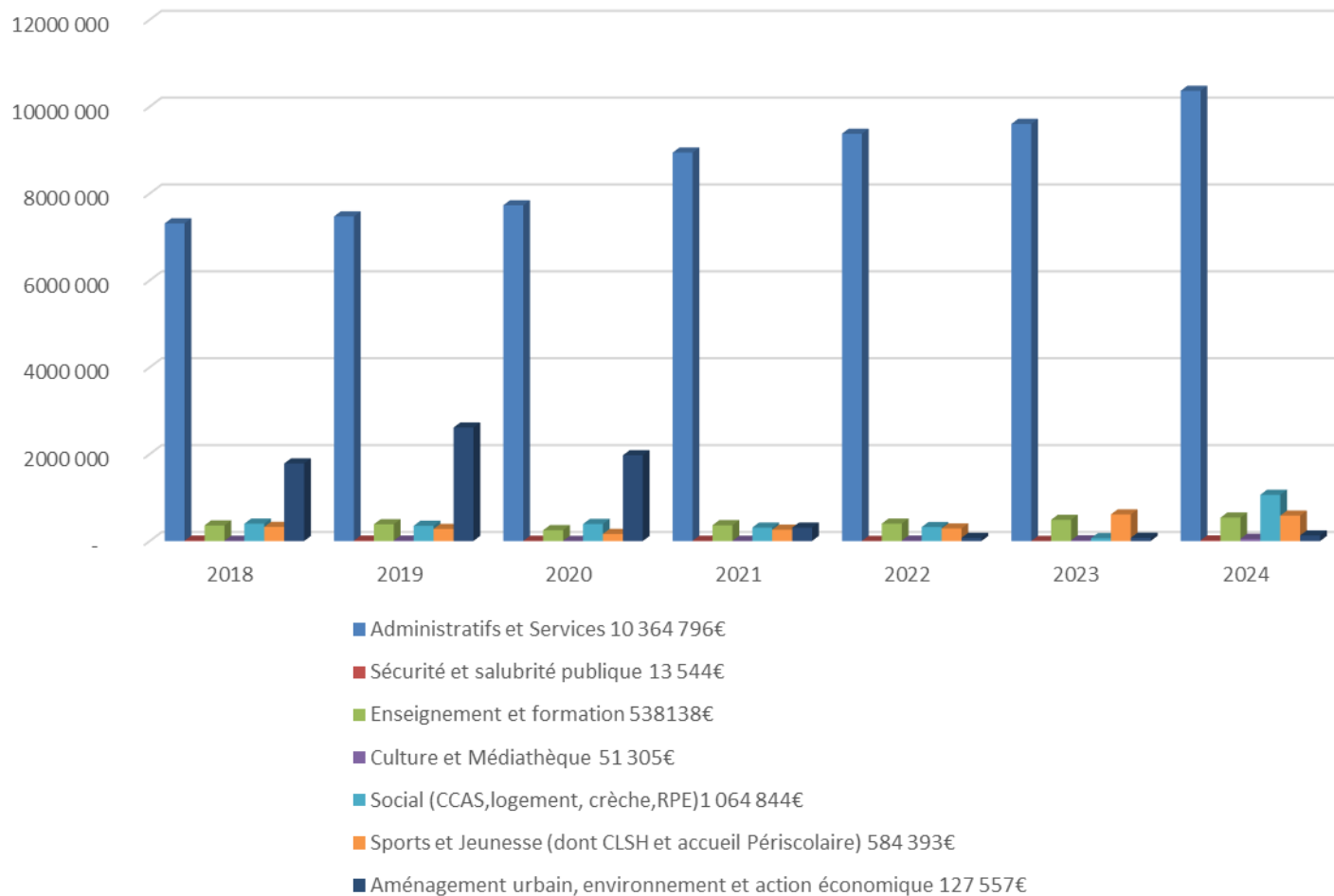
Les fonds genevois de 2 852 424 € sont imputés au compte 74888 pour 2 220 frontaliers; ils augmentent cette année de 2,26 %. L'évolution est légèrement meilleure que l'an dernier où ils avaient augmenté de 1,26 %. Pour mémoire, le département de Haute-Savoie perçoit 3/4 de l'enveloppe globale de la compensation financière genevoise et la redistribue aux communes et intercommunalités en fonction du nombre de frontaliers sur leur territoire.

- **Autres produits de gestion courante (299 84460 €)** : ce chapitre augmente de 18, 85 % : sont imputés sur ce chapitre les revenus des immeubles loués (214 615,62 € au compte 752) qui sont en baisse par rapport à l'an dernier -4,87 %. Les loyers de la maison médicale perçus depuis le mois de septembre (13 709,97 €) n'ont pas compensé la perte des loyers de la gendarmerie de 22 686,40€ suite à sa cession à la communauté de communes Arve et Salève. Au compte 75888, sont imputés les remboursements de sinistre et de fourrières ; ces remboursements

ont plus que doublé, compte-tenu de la refacturation à la communauté de communes de 64% des frais d'assurance pour le chantier du complexe intercommunal sportif et culturel et des participations reçues pour les agents en situation de handicap.

- **Produits financiers (2 335,20 €)** : il s'agit des dividendes 2023 de la Compagnie Nationale du Rhône.
- **Produits spécifiques (800 092,04 €)** : il s'agit de l'annulation de mandats pour 91.04 € (compte 773) et des produits de cession (compte 775) correspondants à la vente de la gendarmerie pour 800 000 € et la vente à l'euro symbolique au département de Haute-Savoie des terrains cadastrés au lieu-dit les « Aux Naves ». Ces produits de cession sont opérations comptables et sont équilibrées par des dépenses d'ordre dans la même section.

### Recettes réelles de fonctionnement par secteur de 2018 à 2024



## Mouvements réels – euros par habitant

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024	Variation 2019/2024
<b>Rappel de la population</b>	<b>7963</b>	<b>8174</b>	<b>8203</b>	<b>8235</b>	<b>8268</b>	<b>8349</b>	<b>8373</b>		
Atténuation de charges (013)	100,93	107,26	2,43	2,30	3,47	3,82	6,76	76,70%	-93,70%
Produits des services, du domaine (70)	100,15	98,13	167,45	189,37	201,98	214,66	233,62	8,83%	138,07%
Impôts et taxes (73), dont :	535,55	536,49	540,28	568,71	586,96	596,46	686,45	15,09%	27,95%
Contributions directes (TH, TF, autres 731*)	376,29	373,41	391,40	390,35	408,94	434,27	515,01	18,59%	37,92%
Contributions indirectes (taxes sur les pylônes électriques 7343 - taxe sur l'électricité 7351)	20,48	19,59	12,96	25,73	21,75	27,10	23,58	-12,97%	20,36%
TLPE (7368)	0,76	0,80	-	-	0,76	0,73	0,71	-3,44%	-11,23%
Attributions de compensation (73211)	86,52	84,29	83,99	83,66	83,33	82,52	82,28	-0,29%	-2,38%
Autres compensations, droits ou taxes (7321 - 7336 - 7388)	1,25	1,11	0,90	2,12	3,62	4,34	4,24	-2,25%	281,85%
Droits de mutation (7381)	50,26	57,29	51,04	66,08	68,56	47,51	60,63	27,62%	5,84%
Dotations et participations (74), dont :	418,60	419,72	440,94	441,83	440,51	452,21	463,63	2,53%	10,46%
DGF (forfaitaire, DSR, décentralisation) (741)	63,73	65,55	65,51	65,12	65,61	68,67	70,62	2,84%	7,74%
FCTVA	0,00	2,49	1,97	1,20	2,79	3,15	3,25	3,38%	30,68%
Budgets communautaires et fonds structurels (7477)	305,21	317,13	334,68	-	-	-	-	#DIV/0!	-100,00%
Participations Etats - Régions - Départements (747*)	0,92	0,09	6,94	0,69	1,98	3,26	7,58	132,57%	7946,44%
Participations - Autres organismes (7478)	26,77	22,36	18,37	23,84	21,57	27,06	22,96	-15,17%	2,65%
Compensation au titre des exonérations (7483)	17,19	8,89	10,07	13,12	15,39	15,97	18,55	16,11%	108,56%
Autres dotations et participations (748*)	4,78	3,21	1,48	335,49	333,17	334,09	340,67	1,97%	10510,81%
Autres recettes (75, 76, 77, 78)	83,35	162,96	91,01	6,81	4,82	2,80	35,81	1179,23%	-78,02%
<b>TOTAL</b>	<b>1 279,90</b>	<b>1 360,05</b>	<b>1 271,28</b>	<b>1 237,60</b>	<b>1 266,42</b>	<b>1 300,17</b>	<b>95,84</b>	<b>-92,63%</b>	<b>-92,95%</b>
Total hors produits exceptionnels	1 196,57	1 197,13	1 180,31	1 230,83	1 261,60	1 297,37	1 522,10	17,32%	27,15%

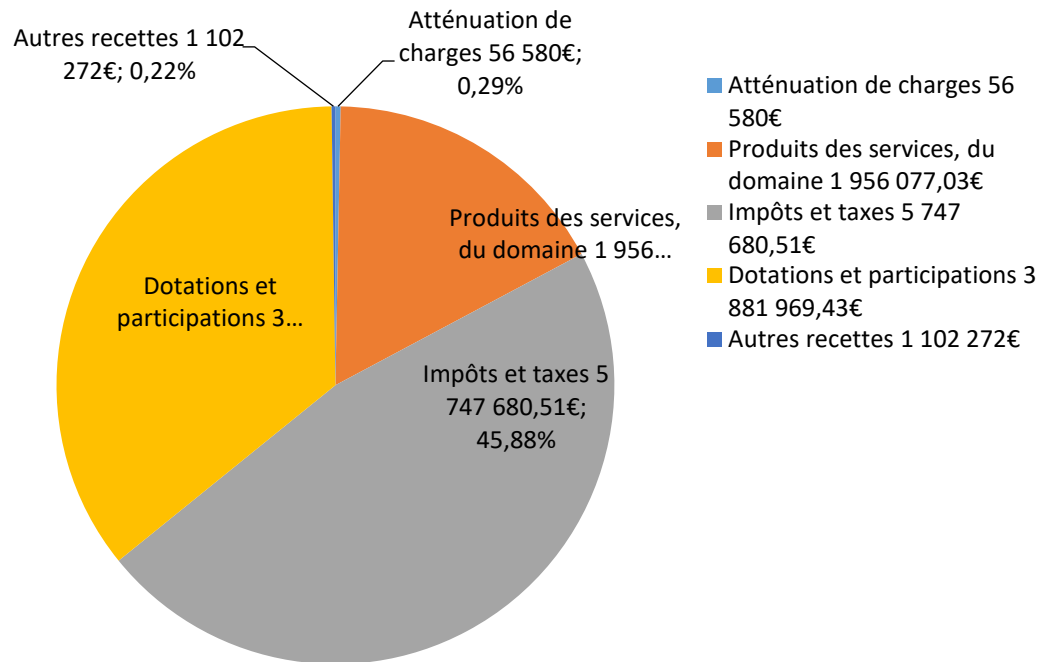
### Recettes de fonctionnement réelles par Habitant



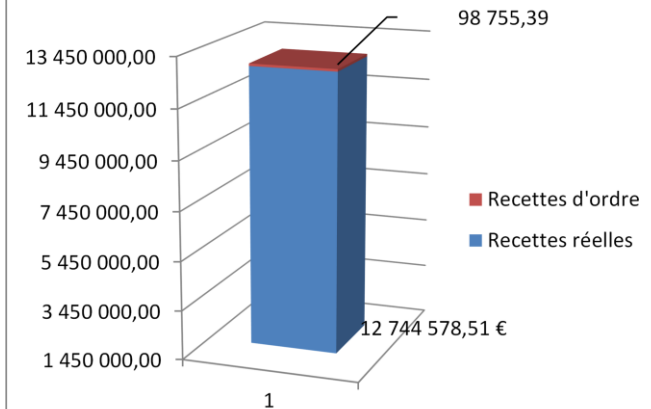
**Structure des recettes**

REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT par chapitre	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Atténuation de charges 56 580€	7,89%	8%	0%	0,19%	0,27%	0,29%	0,44%
Produits des services, du domaine 1 956 077,03€	7,82%	7,22%	13,17%	15,30%	15,95%	16,51%	15,35%
Impôts et taxes 5 747 680,51€	41,84%	39,45%	42,50%	45,95%	46,35%	45,88%	45,10%
<i>Contributions directes (TH, TF, autres 731*)</i>	29,40%	29,95%	5,15%	31,54%	32,29%	33,40%	33,83%
<i>Contributions indirectes (taxes sur les pylônes électriques 7343 - taxe sur l'électricité 7351)</i>	1,60%	1,57%	1,02%	2,08%	1,72%	2,08%	1,55%
<i>TLPE (7368)</i>	0,06%	0,06%	0,00%	0,00%	0,06%	0,06%	0,05%
<i>Attributions de compensation (73211)</i>	6,76%	6,76%	6,61%	6,76%	6,58%	6,35%	5,41%
<i>Autres compensations, droits ou taxes (7321 - 7336 - 7388)</i>	0,10%	0,09%	0,07%	0,17%	0,29%	0,33%	0,28%
<i>Droits de mutation (7381)</i>	3,93%	4,59%	4,01%	5,34%	5,41%	3,65%	3,98%
Dotations et participations 3 881 969,43€	32,71%	30,86%	34,68%	35,70%	34,78%	34,78%	30,46%
<i>DGF (forfaitaire, DSR, décentralisation) (741)</i>	4,98%	5,26%	5,15%	5,26%	5,18%	5,28%	4,64%
<i>FCTVA</i>	0,00%	0,20%	0,15%	0,10%	0,22%	0,24%	0,21%
<i>Budgets communautaires et fonds structurels (7477)</i>	23,85%	25,43%	26,33%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Participations Etats - Régions - Départements (747*)</i>	0,07%	0,01%	0,55%	0,06%	0,16%	0,25%	0,50%
<i>Participations - Autres organismes (7478)</i>	2,09%	1,79%	1,44%	1,93%	1,70%	2,08%	1,51%
<i>Compensation au titre des exonérations (7483)</i>	1,34%	0,71%	0,79%	1,06%	1,22%	1,23%	1,22%
<i>Autres dotations et participations (748*)</i>	0,37%	0,26%	0,12%	27,11%	26,31%	25,70%	22,38%
Autres recettes 803 088,05€	6,51%	11,98%	7,16%	0,55%	0,38%	0,22%	2,35%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>97,39%</b>		<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

## Recettes réelles de fonctionnement par chapitre



## Répartition des Recettes de fonctionnement



**Opérations d'ordre:** elles sont constituées des travaux en régie pour 30 745.98€, de la neutralisation de l'amortissement des subventions versées au titre des BRS et étude d'avant-projet menée par le département, une subvention au budget Chaleur (20 285.14 €), de l'amortissement des subventions d'un montant de 41 220,79 € et d'une régularisation d'amortissement pour 6 503,48 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT : DETAIL

## Les dépenses

## Mouvements réels – euros courants

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT par chapitre	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024	Variation 2019/2024
Remboursement d'emprunts (16)	960 474,45	1 090 320,14	1 091 507,06	1 105 287,95	5 473 180,82	765 466,43	702 422,32	-8%	-35,58%
Dotations, fonds divers et réserves (10)		129 383,37	192 539,43	3 575,59	23 283,39	-	-	#DIV/0!	-100,00%
Subventions d'investissement (13)	1 000,00	10 785,00	-	-	216 540,00	-	-	#DIV/0!	-100,00%
Subventions d'équipement versées (204)		39 677,10	-	273 854,03	-	42 140,00	-	-100%	-100,00%
Dépenses d'équipement brut	3 166 105,26	3 930 990,73	1 743 641,69	1 984 203,22	3 982 396,37	3 110 232,45	3 853 630,80	24%	-1,97%
<i>Immobilisations incorporelles (20)</i>	100 048,20	53 823,28	39 646,80	120 193,05	186 694,72	141 462,74	74 753,88	-47%	38,89%
<i>Immobilisations corporelles (21)</i>	2 190 315,70	1 682 163,96	629 421,23	522 912,71	574 540,89	1 507 760,54	536 988,49	-64%	-68,08%
<i>Immobilisations en cours (23)</i>	875 741,36	2 195 003,49	1 074 573,66	1 341 097,46	3 221 160,76	1 461 009,17	3 241 888,43	122%	47,69%
Opérations pour compte de tiers (45)	203 722,37	50 424,21	367 961,86	442 791,56	2 134 418,87	127 169,79	1 857 621,81	1361%	3583,99%
Autres dépenses (27)	251 088,97	219 263,78	161 972,20	162 434,12	162 434,12	142 651,31	237 486,42	66%	8,31%
<b>TOTAL</b>	4 378 668,68	5 420 420,12	3 189 660,38	3 529 354,91	9 857 834,70	4 060 490,19	6 651 161,35	64%	22,71%

→ Les dépenses d'équipement brut (chapitre 20,21 et 23) d'un montant de 3 853 630.80 (3 422 193, 55 € en 2023) se ventilent comme

suit :

Dépenses d'investissement 2024 par Opération	Ordonné au 31/12/2024	Reports 2024-2025
<b>95 - Administration Générale et Bâtiments administratifs</b>	<b>85 368,68</b>	<b>13 041,01</b>
2 serveurs Mairie+ Disque dur pour augmentaiton sur NAS	51 502,27	0,00
Adaptation du poste de Gaelle Accueil Mobilier Florin + fauteuils agents	1 557,82	0,00
Climatisation salle serveur de la Mairie	0,00	0,00
Etude photovoltaïque	1 200,00	0,00
Gros travaux modification hardware et pose modem 4G panneaux lumineux	2 949,60	0,00
Logiciel Rh coffre fort Logiciel SIRH Paramétrage inconvair	4 578,00	0,00
Modification PLU	23 191,55	5 230,21
Régularisation acte acquisition Perception	389,44	0,00
WIFI MAIRIE FLORIN	0,00	7 810,80
<b>320 - OPERATIONS FONCIERES</b>	<b>15 253,86</b>	<b>0,00</b>
Achat de terrains	12 790,26	0,00
Regularisation frais de notaire F2945 pour inventaire	0,00	0,00
Reserve foncière terrain à côté de la Mairie Terrains voirie	2 463,60	0,00
<b>101 - MAIRIE D'ESERY</b>	<b>7 332,00</b>	<b>0,00</b>
Etude pour restauration lourde	7 332,00	0,00
<b>52 - GRANDE RUE (APCP)</b>	<b>102 276,76</b>	<b>0,00</b>
Etude grande rue	28 390,73	0,00
Travaux grande rue	73 886,03	0,00
<b>177 - LOCAL ACTIVITES MEDICALES</b>	<b>628 860,11</b>	<b>0,00</b>
Travaux maison médicale	622 232,25	0,00
Mobilier maison médicale	5 080,90	0,00
Matériel méaison médicale	1 546,96	0,00
<b>96 - Centre Technique Municipal</b>	<b>18 101,16</b>	<b>882,00</b>
Etanchéité toiture CTM	0,00	0,00
Remorque pour barrières	1 797,90	0,00
Taille Haie et débroussailluse	14 844,33	0,00
Taille haie pellenc helion compact 3	1 108,95	0,00
Equipement buvette marché	349,98	0,00
Débroussailluse		882,00
<b>961 - POLICE PLURICOMMUNALE</b>	<b>21 172,00</b>	<b>0,00</b>
Aménagement C3	5 448,00	0,00
aménagement locaux PM	0,00	0,00
cinemomètre + caméra piéton + ethilotest+ Radios	11 323,24	0,00
logiciel LOGIPOLV5 Logiciel LOGIPOLVE	1 599,60	0,00
Samsung XCOVER 5 64 GO	631,20	0,00
Pc portable police	2 169,96	0,00

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 074-217402205-20250304-2025DELIB013COR-DE

Dépenses d'investissement 2024 par Opération	Ordonnance du	Reports
	31/12/2024	2024-2025
<b>21 - ETABLISSEMENTS SCOLAIRES</b>	<b>11 849,09</b>	<b>0,00</b>
Aspirateur école du Joran Sèche linge école du Joran	809,47	0,00
Autolaveuse rose des vents	0,00	0,00
Enceinte bluettoh Joran	39,00	0,00
Enceinte bluettoh Joran Tabouret enfants Rose des vents	280,82	0,00
Fontaine à eau (la deuxième est à changer)Ecole des vents blancs	2 044,80	0,00
Four remise en température rose des vents	0,00	0,00
Installation pour ouverture portail entrée Ecole du Joran Interphone Arculinge Volet électrique arculinge	7 353,85	0,00
Machine à laver école de la rose des vents	468,95	0,00
Marquage au sol esery arculinge	0,00	0,00
Massicot école de la rose des vents	0,00	0,00
Mobilier école du Joran	0,00	0,00
Nattes sols Esery	509,00	0,00
Vidéo projecteur école de la rose des vents	343,20	0,00
<b>67 - ECOLE DE LA ROSE DES VENTS APCP</b>	<b>1 088 015,53</b>	<b>0,00</b>
Marquage jeux Ecole de la rose des vents	5 496,00	0,00
Mobilier périscolaire école de la rose des vents	0,00	0,00
Mobilier restauratiion scolaire école de la rose des vents	0,00	0,00
Mobilier scolaire rose des vents	17 324,40	0,00
Travaux Ecole de la rose des vents	1 045 988,79	0,00
Matériel informatique	7 143,60	0,00
Mobilier resto rose des vents	911,52	0,00
Téléphone RDV	256,80	0,00
Vaisselle restauration rose des vents	2 728,62	0,00
Mobilier périsco RDV	735,38	0,00
Fournitures scolaires et matériels pédagogiques	7 430,42	0,00
<b>300 - ACTIVITES CULTURELLES</b>	<b>15 050,19</b>	<b>0,00</b>
Amélioration performance thermique vitrage MJC	5 916,00	0,00
Etude projet de réaménagement	0,00	0,00
Lecteur DVD casuqe audio	101,98	0,00
Mobilier réaménagement médiathèque	0,00	0,00
Ombrage salle de danse et Dojo mise en place store électrique MJC Reprise de couverture salle parent'aise et salle de Bargy	0,00	0,00
PC médiathèque	2 420,21	0,50
Réaménagement médiathèque	0,00	0,00
Rénovation Portail Bokeh	2 690,00	0,00
Store banne MJC	1 390,00	0,00
Table Réfrigérée MJC	2 532,00	0,00

Dépenses d'investissement 2024 par Opération	Ordonné au 31/12/2024	Reports 2024-2025
<b>87 - Construction complexe sportif et culturel (23) APCP</b>	<b>1 278 455,11</b>	<b>0,00</b>
Complexe intercommunal Sportif et culturel	1 278 455,11	0,00
<b>14 - STADE DE LA RANCHE</b>	<b>720,00</b>	<b>0,00</b>
Terrain de foot synthétique solde de la Maitrise d'oeuvre	720,00	0,00
<b>310 - PATRIMOINE</b>	<b>20 398,68</b>	<b>931,84</b>
AUBERGE ESERY étude	1 500,00	0,00
Réfection toiture local presbytère	11 645,93	0,00
Remplacement du tintement de la cloche3 (moteur) Traitement humidité des murs Eglise d'Esery	0,00	0,00
Travaux rénovation intérieure quote part Mairie	6 972,75	931,84
Lave linge appartement du Molan	280,00	0,00
<b>420 - Enfance Jeunesse</b>	<b>957,31</b>	<b>0,00</b>
Mobilier CLSH Foron	957,31	0,00
<b>822 - VOIRIE AMENAGEMENT RESEAUX ETUDES</b>	<b>139 656,85</b>	<b>126 775,92</b>
Chemin de nanteux Refection enrobé+ création EP Chemin des favules cunettes enrobées Chemin des moulins Canalisation EP + enrobé+ reprises entrées riverains Réfection réseaux EP divers Route des Rocailles : ruisseau des Taxis - reprendre entrée Biolluz	0,00	51 653,06
Chemin des bordes cunettes enrobées	3 292,80	0,00
Compteur triphasé à l'ancien hopital	0,00	0,00
Création piste cyclable entre le giratoire de l'église et le giratoire de la gendarmerie	25 106,28	29 616,00
<b>OPERATION FORON</b>	<b>86 774,75</b>	<b>0,00</b>
Poteaux incendie	0,00	0,00
Route de Méran amélioration du fossé ruisseau des Vignes	0,00	0,00
Subvention Syane	0,00	9 172,86
Support totem devant l'église de Reignier	0,00	0,00
Signalisations	10 623,02	8 940,17
Route des rocailles reprise busage	13 860,00	0,00
Enrochement rocailles	0,00	1 800,00
Aménagement Velsol	0,00	25 593,83
<b>173 - Giratoire route de l'ECULAZ APCP</b>	<b>41 200,00</b>	<b>0,00</b>
Achat de terrains	41 200,00	0,00
solde travaux eculaz	0,00	0,00

Dépenses d'investissement 2024 par Opération	Ordonnance du	Reports
	31/12/2024	2024-2025
<b>175 - COEUR DE VILLE</b>	<b>0,00</b>	<b>108 000,00</b>
Parc HLD -F1240 (2778m <sup>2</sup> )UE public estimation 55? du m <sup>2</sup> )	0,00	108 000,00
<b>823 - AMENAGEMENT PAYSAGER</b>	<b>11 949,09</b>	<b>0,00</b>
Aménagement cimetière d'Esery	0,00	0,00
Arborisation zone agrès La Ravoire Massif route de la Biolle route de la Muraz rue du Môle plantation secteur 1 remplacement buis	5 985,69	0,00
Bancs et tables piques nique ovélia + entre olvia et centre+ champs canard+ rd point montant	0,00	0,00
Bande long route d'Arcine Birdie rue du Môle revêtement permeable pieds d'arbres	0,00	0,00
Illuminations Noël	2 011,65	0,00
Poubelles publiques	0,00	0,00
Toilette public presbytère ESERY	0,00	0,00
Bancs et tables de pique nique	2 992,74	0,00
illuminations de Noel	959,01	0,00
<b>830 - ENVIRONNEMENT</b>	<b>141 694,34</b>	<b>33 589,37</b>
Complément travaux chemin des favules	0,00	0,00
CSE rue du Môle et Saint ange	67 085,47	0,00
Génie civil CSE gendarmerie	38 096,89	0,00
Récupérateur d'eaux pluviales	131,00	0,00
Travaux pont des favules	36 380,98	23 375,23
CSE Eculaz traux électricité	0,00	10 214,14
<b>174 - RUE DES ECOLES APCP</b>	<b>220 340,04</b>	<b>0,00</b>
Rue des écols et du collège	220 340,04	0,00
<b>93 - PUP Sur Combe HORS AP</b>	<b>708,00</b>	<b>7 140,00</b>
MISSION MO Rue de la gare	708,00	7 140,00
<b>930 - PUP Sur Combe AP</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
PUP SUR COMBES	0,00	0,00
930 - PUP Sur Combe APCP	0,00	0,00
PUP SUR COMBES	0,00	0,00
<b>125 - AMENAGEMENT DES ROCAILLES APCP</b>	<b>4 272,00</b>	<b>0,00</b>
Etudes aménagements des rocailles	4 272,00	0,00
Remise en état toilettes des Rocailles	0,00	0,00
	<b>3 853 630,80</b>	<b>290 360,14</b>

→ **Le chapitre 16 « emprunts et dette assimilées » (702 422,32 €)** : est imputé à ce chapitre le remboursement du capital dû pour l'année 2024 pour 697 690,72 € et 4 731,60 € de remboursement de cautions des locations.

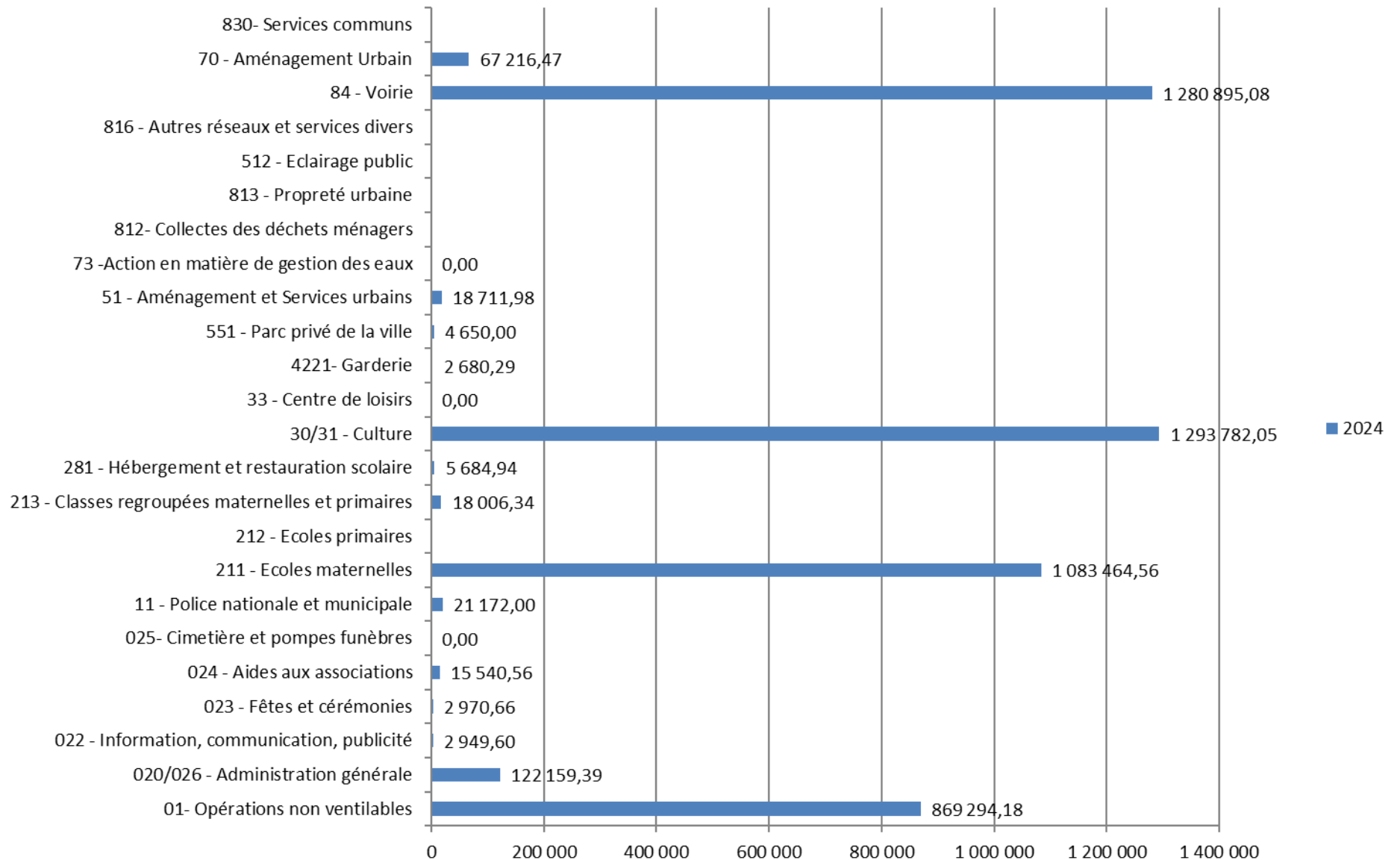
→ **Le chapitre 27 « autres immobilisations financières » (237 486,42 €)** comptabilise les échéances annuelles de portage des acquisitions par l'EPF : 10<sup>ème</sup> échéance - acquisition Cts VERNAY-POLLIAND-parcelles F846 et 847 (72 901,96 €); 5<sup>ème</sup> année de portage – acquisition AG1 –parcelles F 3282, 3283, 3284 et 3285 (50 648,20 €); 7<sup>ème</sup> échéance – acquisition AG3-parcelle F3280 (20 424,04 €) ; 6<sup>ème</sup> échéance - acquisition AG2 - parcelle F3287 (19 782,81 €).

Pour mémoire, la 5<sup>ème</sup> échéance - acquisition AG2 - parcelle F3287 (19 782,81 €) a fait l'objet d'un reste à réaliser sur cet exercice, l'EPF n'ayant pas émis le titre sur l'exercice 2023.

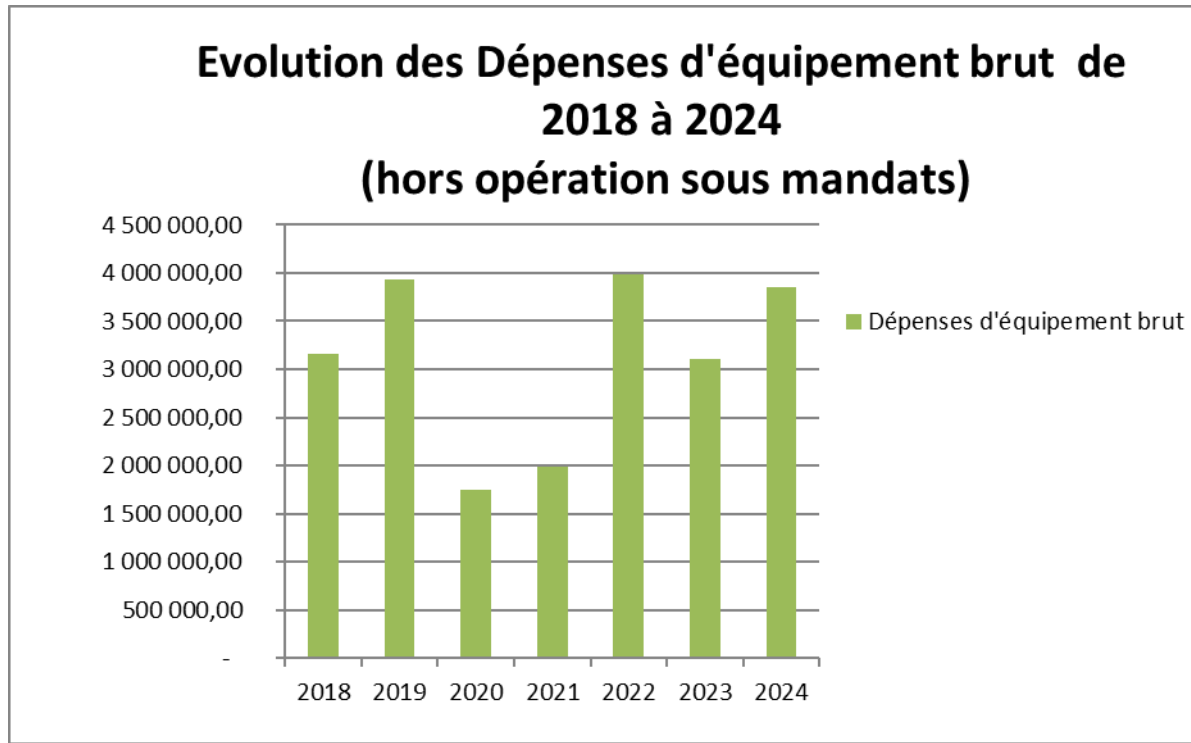
La subvention au budget chaleur d'un montant de 53 946,60 € est imputée sur ce chapitre. Pour mémoire, elle a été versée dans le cadre du projet de deuxième extension du réseau de chaleur en attendant qu'un prêt puisse être contracté. Cette subvention fait l'objet d'une avance.

→ **Au chapitre 45 « opérations pour compte de tiers » (1 857 621,81 €)** sont imputées les dépenses faites pour le compte de la communauté de communes Arve et Salève dans le cadre de l'opération du complexe intercommunal sportif et culturel.

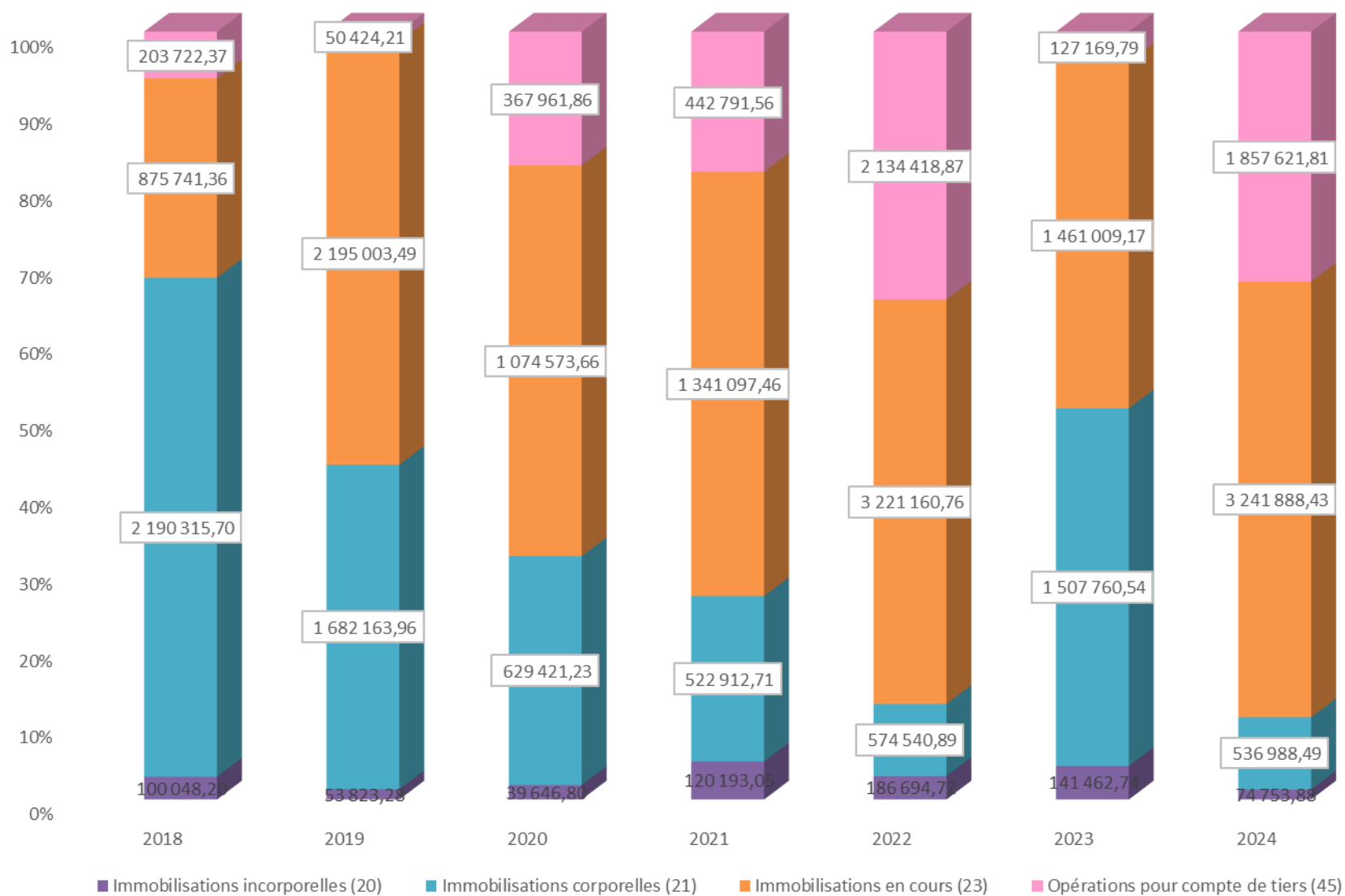
## Dépenses réelles d'investissement - par fonction



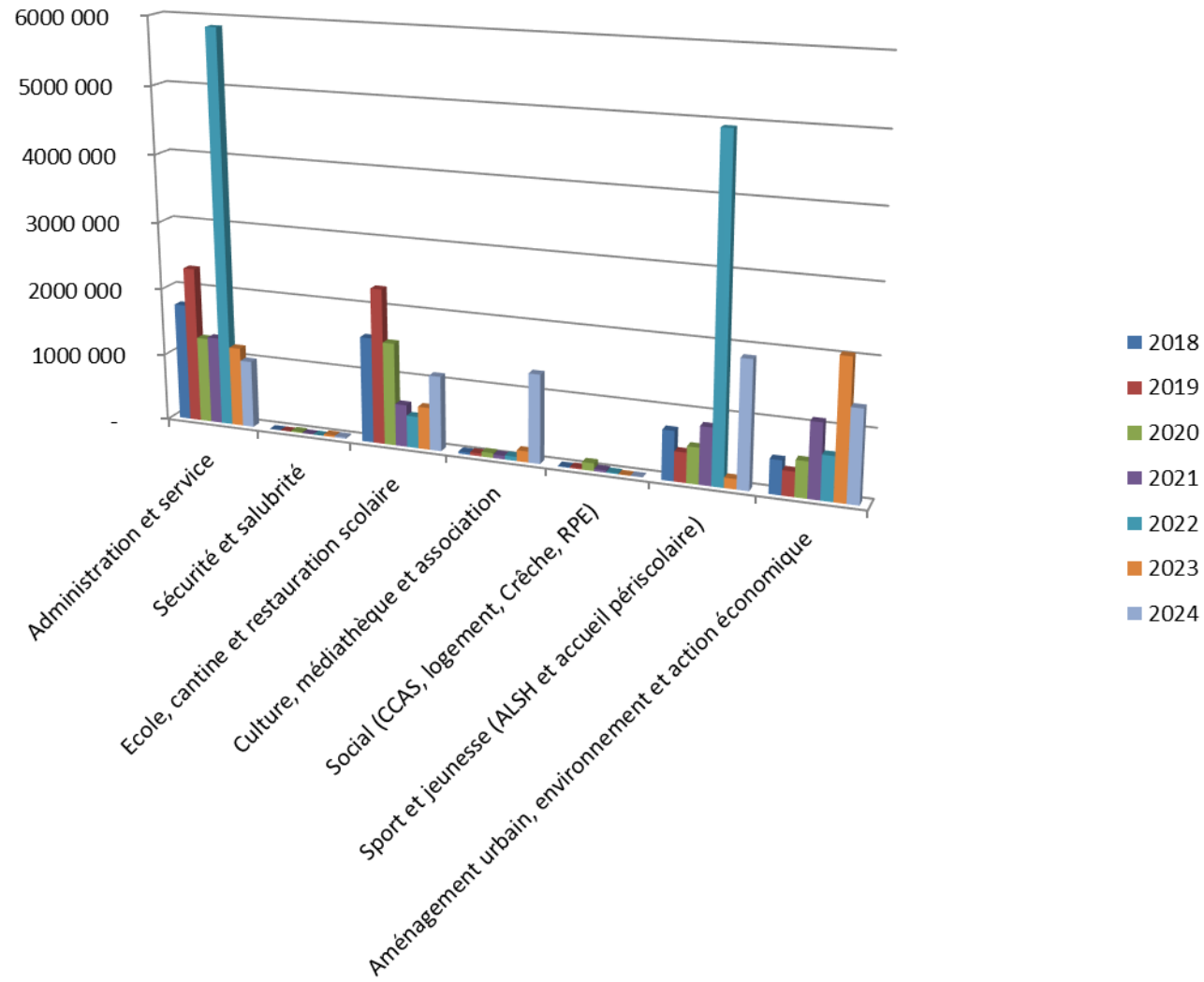
## Évolution des dépenses



### Dépenses d'investissement brutes

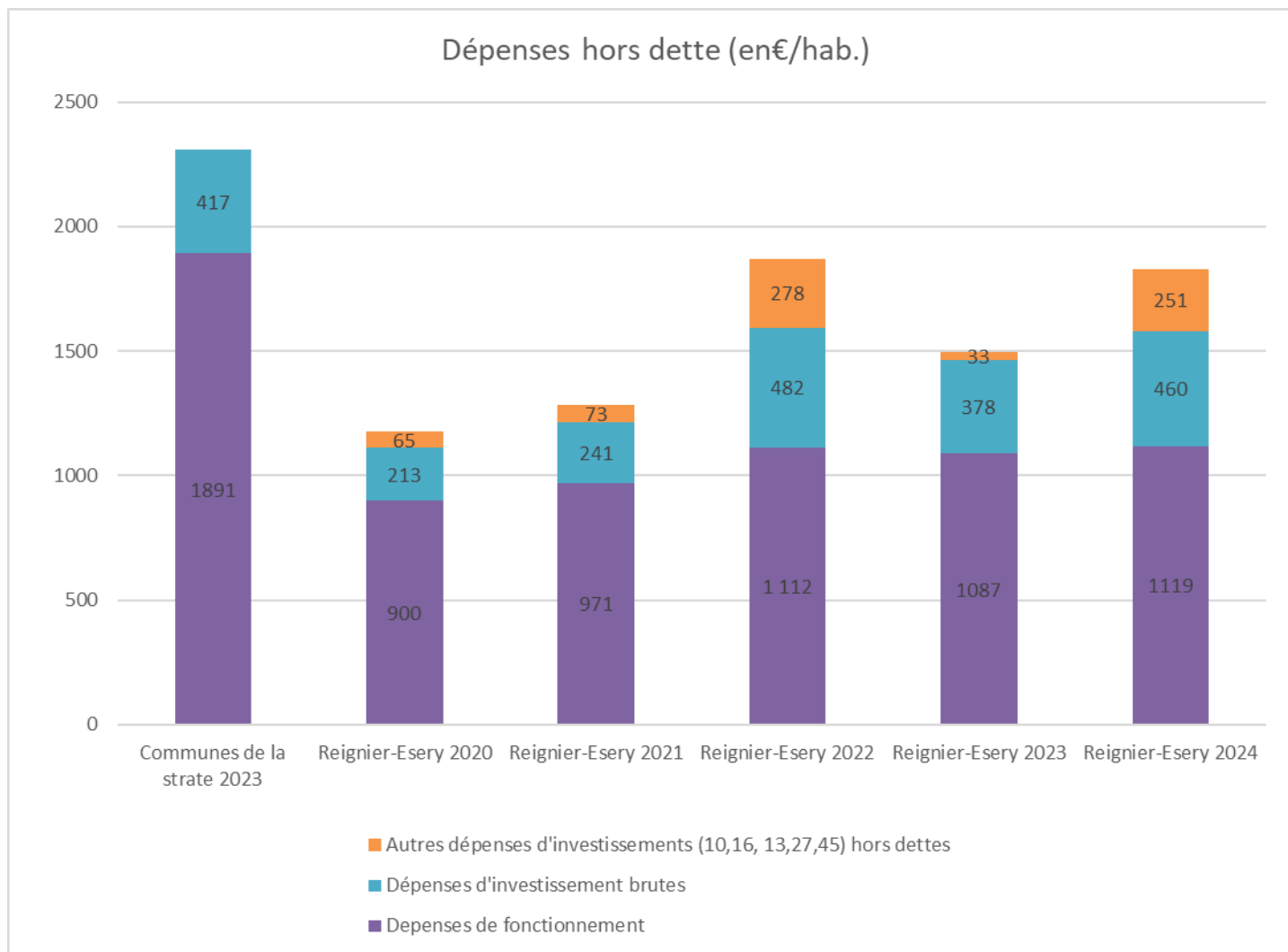


## Dépenses Réelles par fonction



## Mouvements réels - euros par habitant

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT par chapitre	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024	Variation 2019/2024
Rappel de la population	7963	8174	8203	8235	8268	8349	8373		
Remboursement d'emprunts (16)	120,62	133,39	133,06	134,22	661,97	91,68	83,89	393,21%	-37,11%
Dotations, fonds divers et réserves (10)	-	15,83	23,47	0,43	2,82	0,00	0,00	548,58%	-100,00%
Subventions d'investissement (13)	0,13	1,32	-	-	26,19	0,00	0,00	#DIV/0!	-100,00%
Subventions d'équipement versées (204)	-	4,85	-	33,25	0,00	5,05	0,00	-100,00%	-100,00%
Dépenses d'équipement brut	397,60	480,91	212,56	240,95	481,66	372,53	460,24	99,90%	-4,30%
<i>Immobilisations incorporelles (20)</i>	12,56	6,58	4,83	14,60	22,58	16,94	8,93	54,71%	35,59%
<i>Immobilisations corporelles (21)</i>	275,06	205,79	76,73	63,50	69,49	180,59	64,13	9,43%	-68,84%
<i>Immobilisations en cours (23)</i>	109,98	268,53	131,00	162,85	389,59	174,99	387,18	139,23%	44,18%
Opérations pour compte de tiers (45)	25,58	6,17	44,86	53,77	258,15	15,23	221,86	380,11%	3496,43%
Autres dépenses	31,53	26,82	19,75	19,72	19,65	17,09	28,36	-0,40%	5,74%
<b>TOTAL</b>	<b>549,88</b>	<b>663,13</b>	<b>388,84</b>	<b>428,58</b>	<b>1 192,29</b>	<b>486,34</b>	<b>794,36</b>	<b>178,20%</b>	<b>19,79%</b>

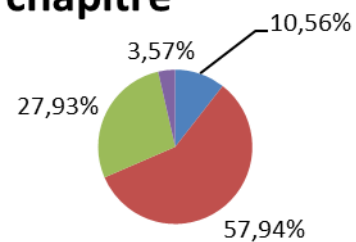


population municipale : 8 373 habitants

**Structure des dépenses**

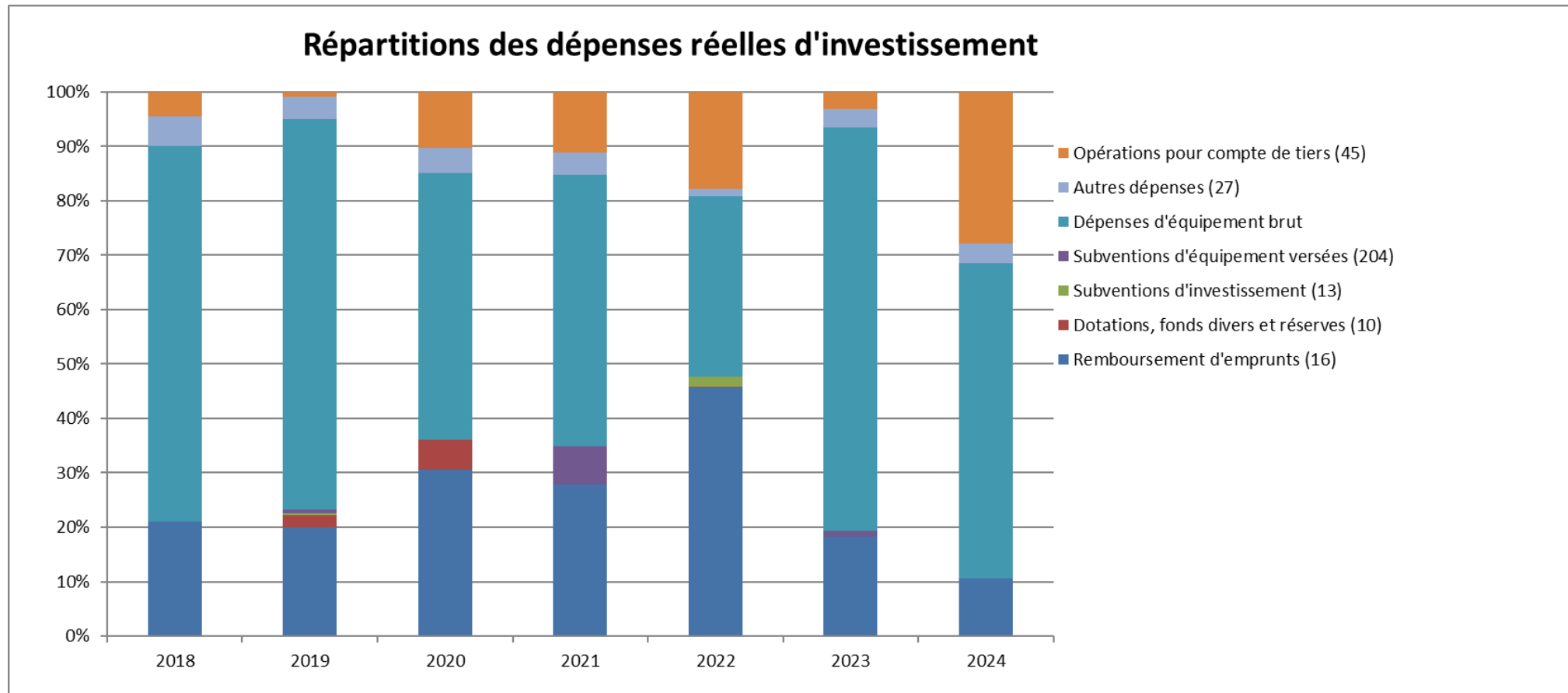
REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT par chapitre	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Remboursement d'emprunts	21,94%	20,12%	34,22%	31,32%	55,52%	18,85%	10,56%
Dotations, fonds divers et réserves (10)		2,39%	6,04%	0,10%	0,24%	0,00%	0,00%
Subventions d'investissement (13)	0,02%	0,20%	0,00%	0,00%	2,20%	0,00%	0,00%
Subventions d'équipement versées		0,73%	0,00%	7,76%	0,00%	1,04%	0,00%
Dépenses d'équipement brut	72,31%	72,52%	54,67%	56,22%	40,40%	76,60%	57,94%
Opérations pour compte de tiers (45)	3,06%	0,76%	5,53%	6,66%	32,09%	1,91%	27,93%
Autres dépenses	5,73%	4,05%	5,08%	4,60%	1,65%	3,51%	3,57%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

**DEPENSES REELLES  
D'INVESTISSEMENT  
par chapitre**

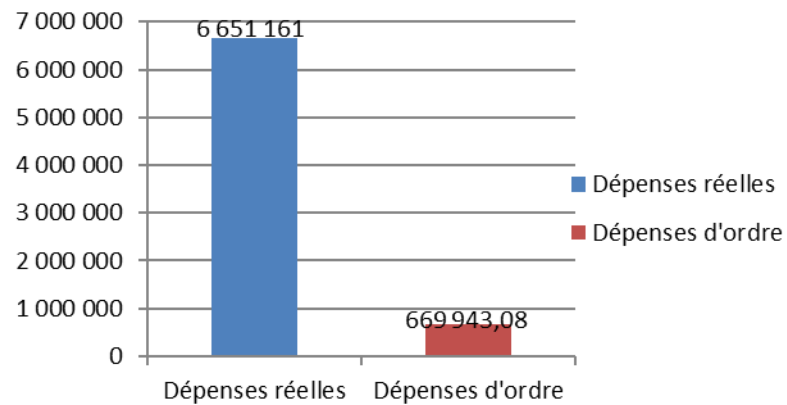


- Remboursement d'emprunts
- Dépenses d'équipement brut
- Opérations pour compte de tiers (45)
- Autres dépenses

## Ensemble des dépenses

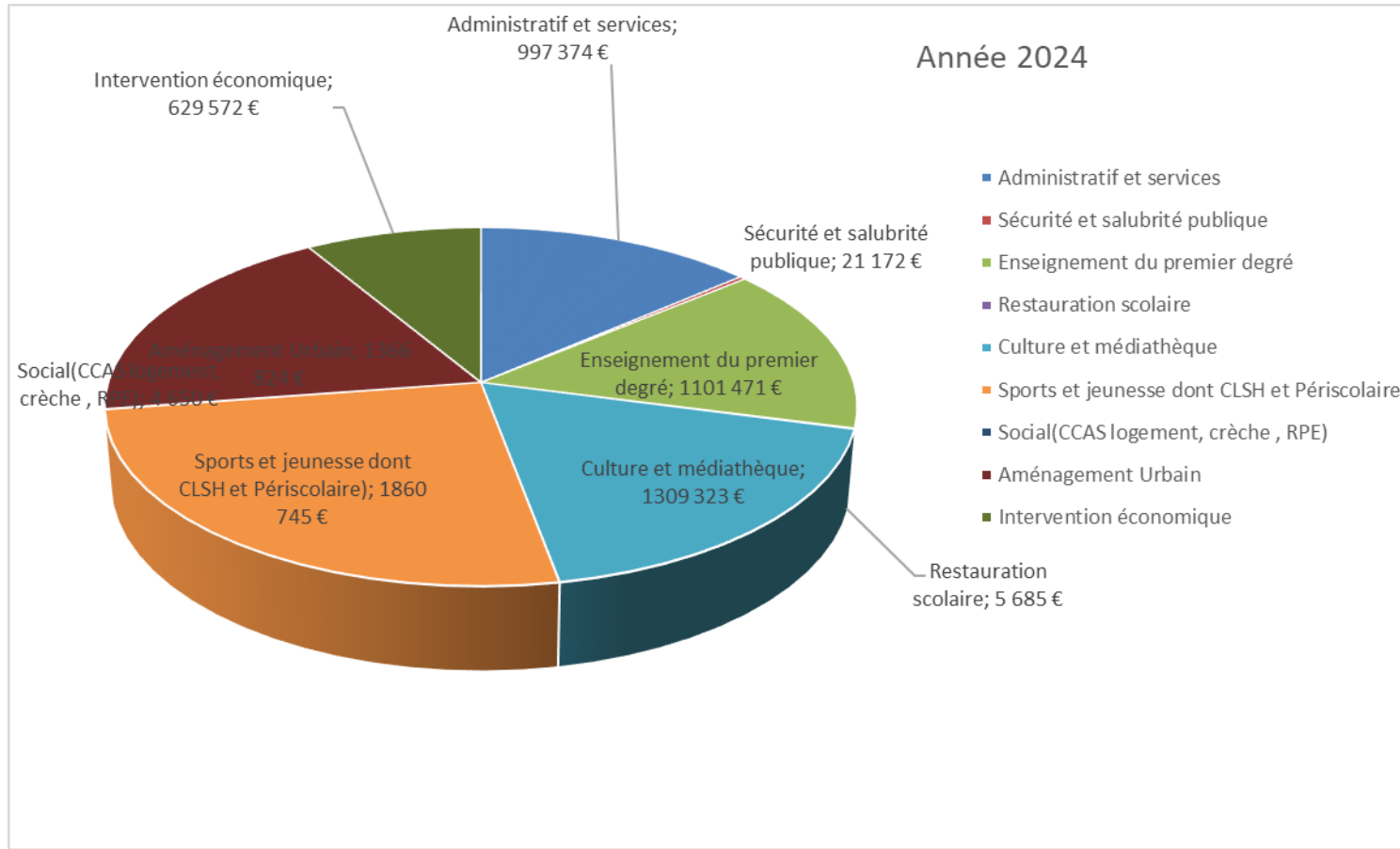


## Répartition des dépenses d'investissement



Les dépenses d'ordre d'un montant de 669 943,08 € sont constituées :

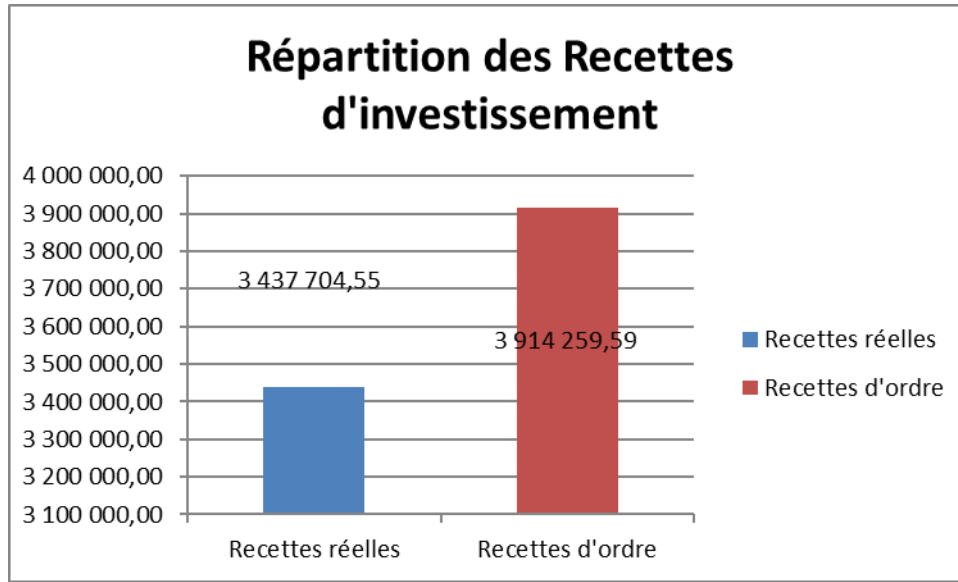
- du chapitre 040 qui s'équilibre avec le chapitre 042 des recettes de fonctionnement d'un montant de 98 755.39€ (travaux en régie, neutralisation de l'amortissement de subventions, amortissement des subventions et une régularisation d'amortissement)
- du chapitre 041 d'un montant de 571 187.69 € correspondant à des écritures d'ordre patrimonial pour la part des travaux faits par le Syane opération du Foron et régularisation de l'opération rue de Bersat et du transfert des études vers les travaux. Ce chapitre s'équilibre avec le même chapitre des recettes d'investissement.



## Les recettes

L'épargne nette dégagée sur l'exercice est de 1 940 148, 14 € progresse de 79,79 % par rapport à l'année 2023 où il était de 1 079 095, 57 €. Cela signifie qu'après avoir payé les charges de fonctionnements et l'annuité de la dette, il reste 1 940 148, 14 €

d'autofinancement de l'investissement. Le financement des investissements passe donc par des subventions et le roulement ce qui n'a pas été le cas cette année ; aucun emprunt n'a été réalisé cette année.



**Opérations d'ordre** de 3 914 259.59 sont constituées de :

- des dotations aux amortissements d'un montant de 2 543 070,90 €, des opérations comptables de sortie de l'actif pour un montant de 800 001 € correspondant à la cession de la gendarmerie. Elles sont équilibrées avec le chapitre 042 des dépenses de fonctionnement.
- du chapitre 041 d'un montant de 571 187.69 € correspondant à des écritures d'ordre patrimonial pour la part des travaux faits par le Syane opération du Foron et du transfert des études vers les travaux. Ce chapitre s'équilibre avec le même chapitre des dépenses d'investissement.

REPARTITION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT par chapitre	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024	Variation 2019/2024
Dotations, fonds divers et réserves 547 098,31€	953 775	475 643	669 959	617 523	590 542	579 146	547 098	-5,53%	15,02%
FCTVA - 10222	225 924	282 084	432 071	269 169	246 442	348 920	456 787	30,91%	61,93%
Taxe d'aménagement - 10226	248 973	193 559	237 888	348 354	344 100	230 226	90 311	-60,77%	-53,34%
Affectation réelle* (1068)	478 877	-	-	-	-	-	-	#DIV/0!	#DIV/0!
Autres dotations	-	-	-	-	-	-	-	#DIV/0!	#DIV/0!
Subventions d'investissement 1 008 803,08€	130 757	341 275	-	714 277	505 229	278 559	1 008 803	262,15%	195,60%
Emprunts et dettes assimilées 14 988,87€	1 504 211	2 502 130	2 470	1 365	7 578 944	6 390	14 989	134,57%	-99,40%
Autres recettes 1 866 814,29€	203 722	4 301	796 929	447 881	2 143 051	127 170	1 866 814,29	1367,97%	43305,20%
<b>TOTAL</b>	<b>2 792 464</b>	<b>3 323 349</b>	<b>1 469 358</b>	<b>1 781 047</b>	<b>10 817 766</b>	<b>991 264</b>	<b>3 437 705</b>	<b>246,80%</b>	<b>3,44%</b>

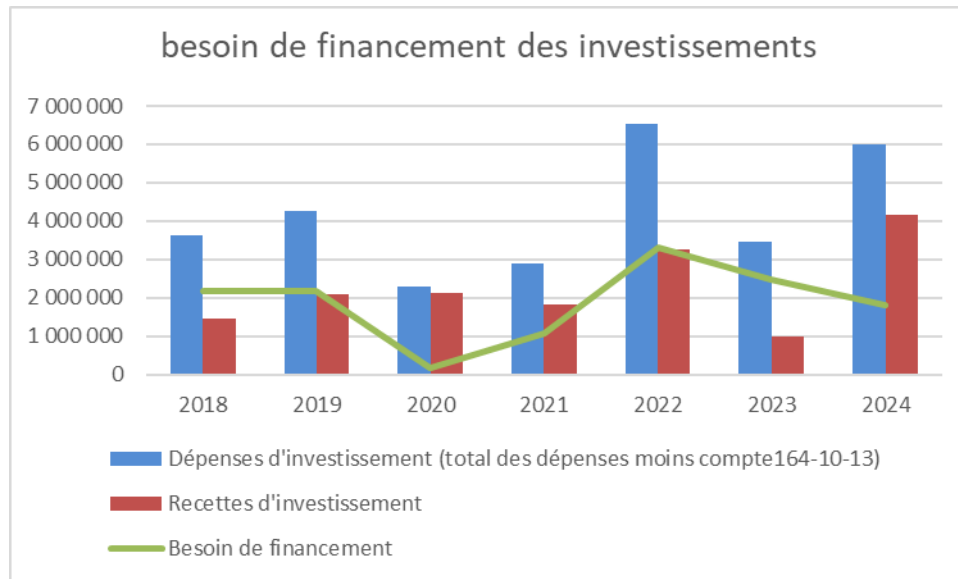
### Mouvements réels - euros courants

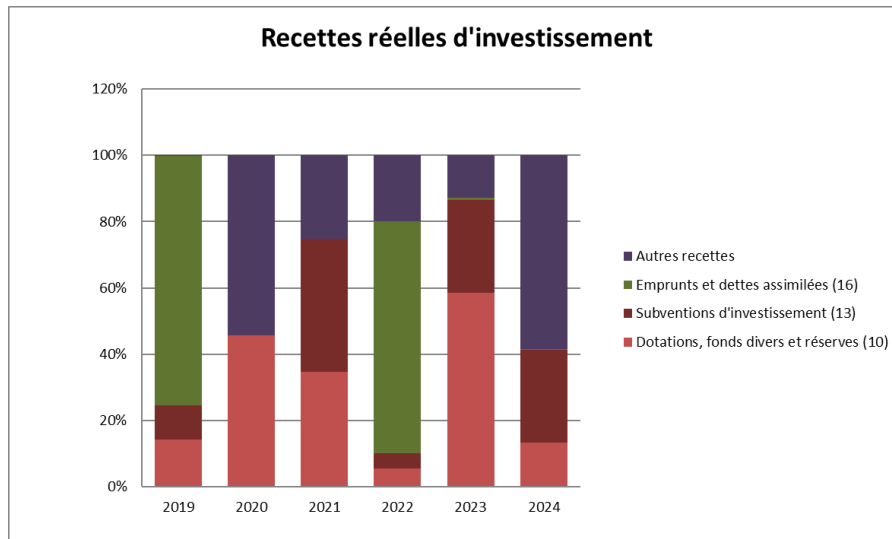
Les recettes réelles sont constituées de :

- FCTVA : 456 787 € ; il est plus élevé que l'an dernier (+ 107 867,27 €), compte tenu des investissements réalisés l'an dernier.
- Taxe d'aménagement : 90 311, 31 € (contre 246 442, 38 € en 2023), cela suit la baisse des projets immobiliers
- La refacturation à la Communauté de communes Arve et Salève pour le complexe intercommunal sportif : 1 841 279,64 € et une annulation de mandat suite à une mauvaise répartition pour 16 342,17 €
- Subventions d'équipement : 1 008 803,08 € répartis comme suit :
  - 900 € du FIPD pour l'équipement des agents de police pluri-communale
  - 21 182,60 € du département pour la maison médicale
  - 288 631 € du département pour la salle culturelle
  - 267 921 € de l'Etat pour le projet grande rue dans le cadre du fonds vert
  - 35 323 € de l'Etat pour les travaux de la Rose des Vents dans le cadre de la DSIL et 43 461€ dans le cadre de la DETR



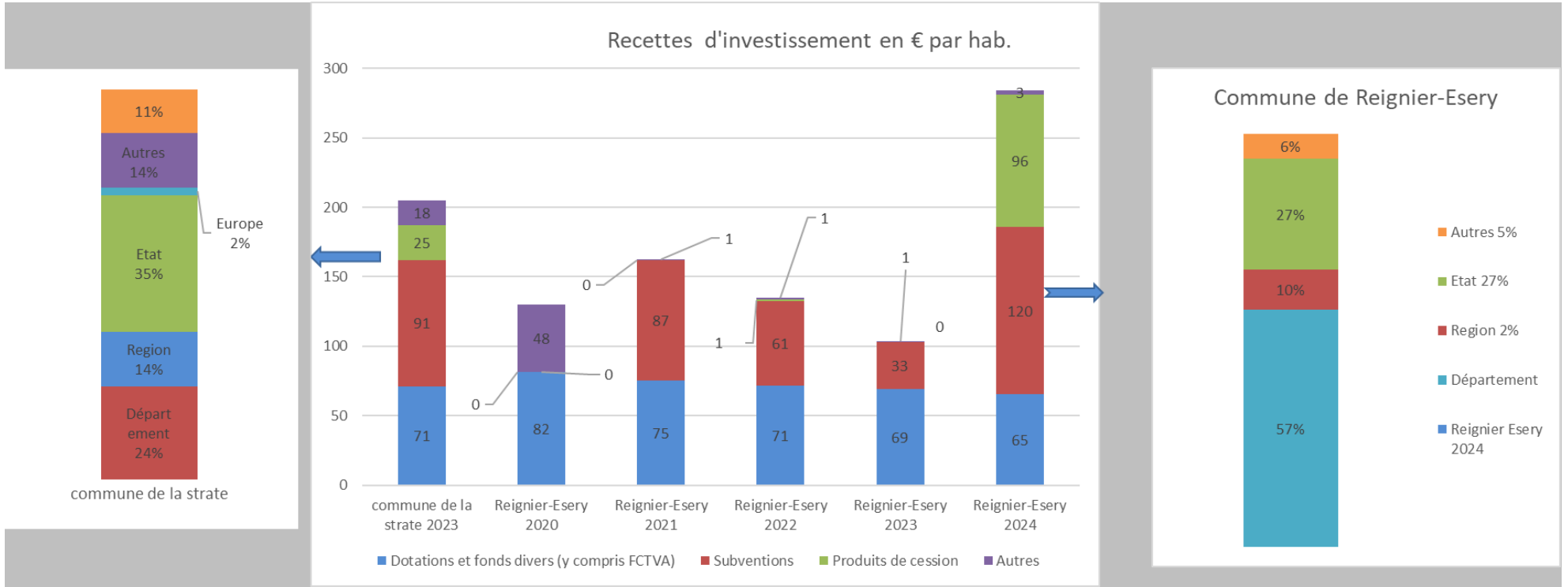
- 111 888,30 € de la Région pour les travaux de la Rose des Vents
  - 160 000 € du département pour les travaux de la Rose des Vents dans le cadre des CDAS 2022 et 2023
  - 53 516,66 € du département pour les travaux du giratoire de l'Eculaz
  - 19 275 € de l'Etat pour les travaux rue de la Ravoire dans le cadre du solde de la DETR
  - 6 704.52€ des communes pour la police pluri communale
- Caution pour locations de 14 988,87 €
  - Annulation de mandat relatif au complexe intercommunal sportif et culturel pour 9 192,48 € suite à une mauvaise ventilation entre les maîtres d'ouvrage





### Mouvements réels - euros par habitant

REPARTITION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT par chapitre	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024	Variation 2019/2024
<b>Rappel de la population</b>	<b>7963</b>	<b>8174</b>	<b>8203</b>	<b>8235</b>	<b>8268</b>	<b>8349</b>	<b>8373</b>	#DIV/0!	
<b>Dotations, fonds divers et réserves (10) :</b>	<b>119,78</b>	<b>58,19</b>	<b>81,67</b>	<b>74,99</b>	<b>71,43</b>	<b>69,37</b>	<b>65,34</b>	<b>-5,80%</b>	<b>12,29%</b>
<i>FCTVA - 10222</i>	<i>28,37</i>	<i>34,51</i>	<i>52,67</i>	<i>32,69</i>	<i>29,81</i>	<i>41,79</i>	<i>54,55</i>	<b>30,54%</b>	<b>58,08%</b>
<i>Taxe d'aménagement - 10226</i>	<i>31,27</i>	<i>23,68</i>	<i>29,00</i>	<i>42,30</i>	<i>41,62</i>	<i>27,58</i>	<i>10,79</i>	<b>-60,89%</b>	<b>-54,45%</b>
<i>Affectation réelle* (1068)</i>	<i>60,14</i>	-	-	-	-	-	-	#DIV/0!	#DIV/0!
<i>Autres dotations</i>	-	-	-	-	-	-	-	#DIV/0!	#DIV/0!
<b>Subventions d'investissement (13)</b>	<b>16,42</b>	<b>41,75</b>	-	<b>86,74</b>	<b>61,11</b>	<b>33,36</b>	<b>120,48</b>	<b>261,11%</b>	<b>188,57%</b>
<b>Emprunts et dettes assimilées (16)</b>	<b>188,90</b>	<b>306,11</b>	<b>0,30</b>	<b>0,17</b>	<b>916,66</b>	<b>0,77</b>	<b>1,79</b>	<b>133,90%</b>	<b>-99,42%</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>25,58</b>	<b>0,53</b>	<b>97,15</b>	<b>54,39</b>	<b>259,20</b>	<b>15,23</b>	<b>222,96</b>	<b>1363,76%</b>	<b>42273,60%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>350,68</b>	<b>417,35</b>	<b>184,52</b>	<b>223,67</b>	<b>1 358,50</b>	<b>118,73</b>	<b>410,57</b>	<b>245,81%</b>	<b>-1,62%</b>

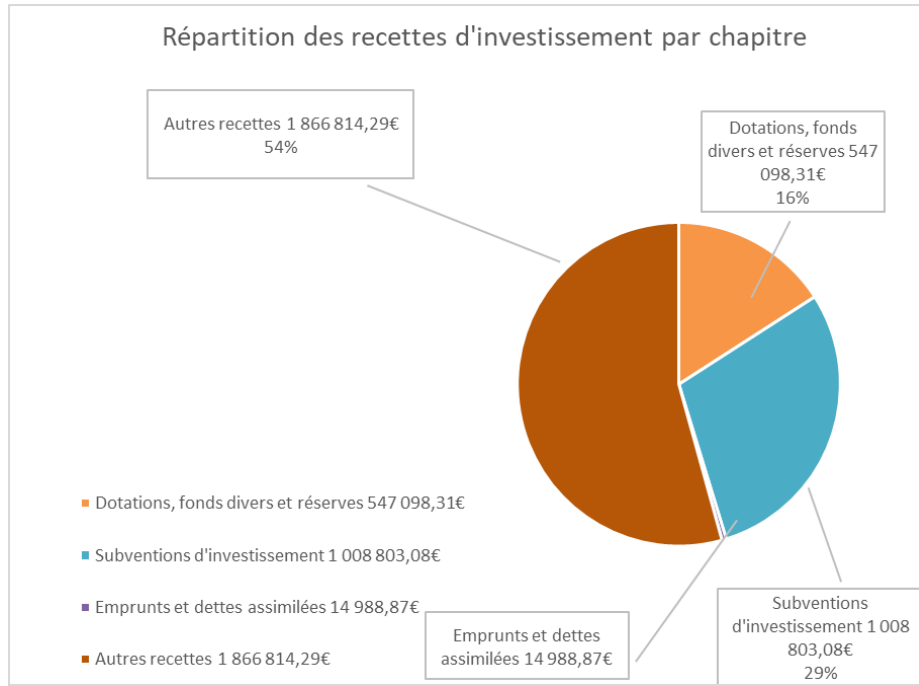


Population 8373 habitants

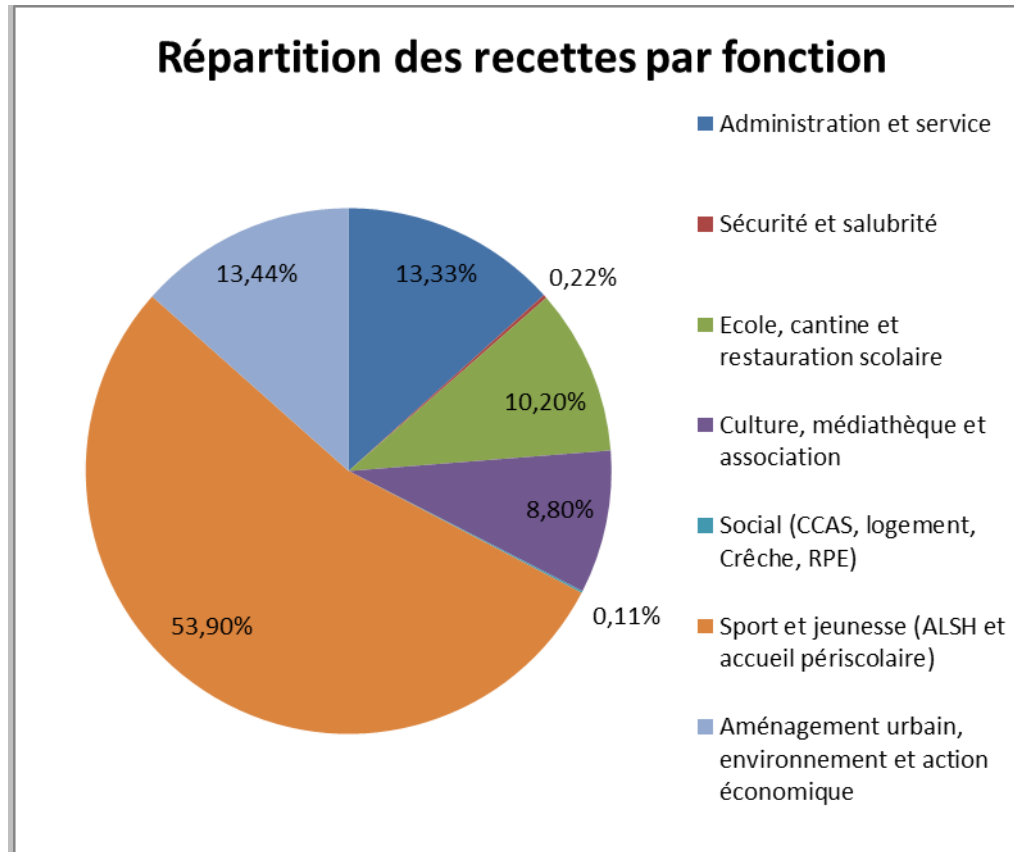


## Structure des recettes

REPARTITION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT par chapitre	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotations, fonds divers et réserves (10)	34%	14%	46%	35%	5%	58%	13%
<i>FCTVA - 10222</i>	8%	10%			2%	35%	11%
<i>Taxe d'aménagement - 10226</i>	9%	7%			3%	23%	2%
<i>Affectation réelle* (1068)</i>	17%	0%			0%	0%	0%
<i>Autres dotations</i>	0%	0%			0%	0%	0%
Subventions d'investissement (13)	5%	10%	0%	40%	5%	28%	28%
Emprunts et dettes assimilées (16)	54%	75%	0%	0%	70%	1%	0%
Autres recettes	7%	0%	54%	25%	20%	13%	58%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



## Répartition des recettes



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 074-217402205-20250304-2025DELIB013COR-DE

Clôture d'exercice 2024								
	1 - Investissement				2 - Fonctionnement			
	Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
	204	- €						
Détail par chapitre	20	74 753,88 €	10	547 098,31	011	2 406 297,75	013	56 579,70
	21	536 988,49 €	21		012	5 136 303,51	70	1 956 077,03
	23	3 241 888,43 €	13	1 008 803,08	014	142 743,00	73	5 747 680,51
	27	237 486,42 €	16	14 988,87	65	1 299 986,03	74	3 881 969,43
	45	1 857 621,81 €	23	9 192,48	66	350 364,09	75	299 844,60
	16	702 422,32 €	45	1 857 621,81	67	247,20	76	2 335,20
	13	- €			68	31 715,75	77	800 092,04
	10	- €					78	-
A- Total Réel		6 651 161,35		3 437 704,55		9 367 657,33		12 744 578,51
B - Total Ordre	+	669 943,08	+	3 914 259,59	+	3 343 071,90	+	98 755,39
	=	7 321 104,43	=	7 351 964,14	=	12 710 729,23	=	12 843 333,90
C - Résultats d'exercice (Rec-Dep)				30 859,71				132 604,67
D - Résultats antérieurs (001/002)				3 795 728,78				1 813 769,31
E - Résultat de cloture (C+D)				3 826 588,49				1 946 373,98
F - Résultat global								5 772 962,47